



Coopérer pour créer l'avenir

Fédération des caisses Desjardins du Québec

Rapport financier Deuxième trimestre de 2016

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération et de ses principales filiales est présenté à la section « La Fédération en bref ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016 ⁽¹⁾	30 juin 2015 ⁽¹⁾	30 juin 2016	30 juin 2015 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	313 \$	314 \$	284 \$	627 \$	555 \$
Primes nettes	1 764	1 745	1 724	3 509	3 624
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	834	825	767	1 659	1 586
Revenus d'exploitation ⁽²⁾	2 911	2 884	2 775	5 795	5 765
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	1 073	705	(338)	1 778	957
Revenu total	3 984	3 589	2 437	7 573	6 722
Dotation à la provision pour pertes sur créances	58	72	88	130	155
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 065	1 758	332	3 823	2 835
Frais autres que d'intérêts	1 547	1 482	1 458	3 029	2 895
Impôts sur les excédents	43	45	105	88	141
Excédents avant ristournes aux caisses membres	271 \$	232 \$	454 \$	503 \$	696 \$
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	7,8 %	6,8 %	13,2 %	7,3 %	10,7 %
Taux de dotation ⁽²⁾	0,48	0,60	0,78	0,54	0,70

⁽¹⁾ Les données des périodes précédentes ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

BILAN

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2016		Au 31 décembre 2015
Actif	136 770 \$		128 657 \$
Prêts et acceptations nets	47 651		48 307
Dépôts	50 383		47 922
Capitaux propres	14 138		13 587

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 12 août 2016 — Au terme du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2016, la Fédération enregistrait des excédents après ristournes aux caisses membres de 271 M\$, comparativement à 454 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015, soit une diminution de 183 M\$, ou de 40,3 %. Les excédents du deuxième trimestre de 2015 avaient été marqués par une sinistralité particulièrement favorable, qui avait amélioré le ratio des sinistres en assurance de dommages au taux historiquement bas de 43,0 % alors qu'il a atteint 67,4 % au deuxième trimestre de 2016. D'autres éléments particuliers comme des changements d'hypothèses actuarielles en lien avec les activités en assurance de personnes ainsi que des gains sur des dispositions de placements immobiliers avaient également bonifié les excédents en 2015.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 87 M\$, ou 26,1 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 124 M\$ et de 49 M\$, qui représentent 45,8 % et 18,1 % des excédents. La contribution des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins a été de 11 M\$, ou 4,1 % des excédents.

« Ces résultats sont satisfaisants, notamment lorsque l'on tient compte du fait que ceux du même trimestre l'an dernier avaient profité d'éléments particuliers et étaient de beaucoup supérieurs à ceux des trimestres antérieurs, a déclaré le président et chef de la direction, Guy Cormier. Une nouvelle équipe de direction est maintenant en place; ensemble nous avons pris l'engagement de faire en sorte que Desjardins soit toujours une organisation simple, humaine, moderne et performante au service de nos membres et clients. Je me réjouis enfin que la marque Desjardins figure parmi les 20 marques les plus influentes au Canada, ce qui témoigne de notre croissance et de notre notoriété accrue au pays. »

Le Mouvement Desjardins jouit toujours d'une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 15,9 % et de 16,6 % au 30 juin 2016, alors qu'ils étaient respectivement de 16,0 % et de 17,2 % au 31 décembre 2015.

Guy Cormier
Président et chef de la direction du
Mouvement Desjardins

Daniel Dupuis, CPA, CA
Premier vice-président, Finances et chef de la direction financière,
Mouvement Desjardins

TABLE DES MATIÈRES

1 Faits saillants financiers	9 Revue des résultats financiers	35 Renseignements complémentaires
2 Message de la direction	10 Analyse des résultats	35 Contrôles et procédures
3 Rapport de gestion	13 Résultats par secteurs d'activité	35 Information relative aux parties liées
3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	19 Sommaire des résultats intermédiaires	35 Méthodes comptables critiques et estimations
4 La Fédération en bref	20 Revue du bilan	36 Modifications comptables futures
4 Événements importants de 2016	20 Gestion du bilan	37 États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
4 Mode de présentation de l'information financière	21 Gestion du capital	
7 Évolution du contexte réglementaire	26 Arrangements hors bilan	
8 Environnement économique et perspectives	26 Gestion des risques	
	34 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, daté du 12 août 2016, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 30 juin 2016, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 juin 2016 et le rapport annuel 2015 de la Fédération (rapport annuel 2015), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections « Environnement économique et perspectives », « Revue des résultats financiers », « Revue du bilan » et « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Fédération recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2015 et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres, et les nouvelles interprétations de ces dernières ainsi que le risque environnemental, qui correspond au risque que la Fédération subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de cette dernière. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Fédération au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où la Fédération exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Fédération dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats, aux médias sociaux et aux cotations de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2015. Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

LA FÉDÉRATION EN BREF

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement au sein du Mouvement des caisses Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et de leurs clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement ainsi que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Caisse centrale Desjardins assume les rôles de trésorier et de représentant officiel de la Fédération auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. Elle est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE 2016

Changements à la haute direction du Mouvement Desjardins

Le 19 mars 2016, un collège électoral composé de dirigeants de caisses Desjardins provenant de toutes les régions du Québec ainsi que de l'Ontario a élu M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins pour un premier mandat de quatre ans débutant le 9 avril 2016. Il succède à M^{me} Monique F. Leroux, qui occupait ce poste depuis le 29 mars 2008. Au cours du deuxième trimestre de 2016, le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un nouveau comité de direction. M. Denis Berthiaume a été nommé premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. M. Berthiaume continuera d'assumer la fonction de premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes par intérim jusqu'à la nomination de son remplaçant. De plus, M. Réal Bellemare a été nommé premier vice-président Finances, Trésorerie et Administration du Mouvement et succédera à M. Daniel Dupuis comme chef de la direction financière à compter du 13 août 2016. Le nouveau comité de direction est complété par M. Éric Lachaine, premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients, M. André Chatelain, premier vice-président, Services aux particuliers et Marketing Mouvement, M^{me} Marie-Claude Boisvert, première vice-présidente, Services aux entreprises, M. Denis Dubois, premier vice-président, Assurance de dommages, M^{me} Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente, Ressources humaines et Communications, M^{me} Francine Champoux, première vice-présidente, Gestion des risques et M. Chadi Habib, premier vice-président, Technologies de l'information.

Situation des feux de forêts à Fort McMurray en Alberta

Comme ses pairs dans le domaine de l'assurance, le Mouvement Desjardins continue d'évaluer les incidences financières de cette catastrophe. Le Mouvement estime que les montants de dommages pourraient atteindre, après la réassurance, une somme de 41 M\$ avant impôts. Le Mouvement Desjardins continuera de soutenir ses membres et ses clients par les mesures qu'il a mises en place afin de les accompagner tout au long de leur processus de réclamation et de les aider à composer avec cette situation difficile.

Vente de Western Financial, Compagnie d'assurances

Le 17 mai 2016, le Mouvement Desjardins a annoncé la vente de sa filiale d'assurances pour animaux, Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical. La transaction devrait être conclue au cours du troisième trimestre de 2016, sous réserve des modalités de clôture usuelles, y compris l'obtention des approbations réglementaires requises.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Fédération sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure le gain à la date d'acquisition et les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm). Les frais comprennent les coûts liés à la transaction, à l'intégration des activités, ainsi que les frais de transformation. Pour les autres secteurs d'activité, ces coûts n'ont pas été significatifs.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016	30 juin 2015	30 juin 2016	30 juin 2015
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers consolidés	49 \$	39 \$	194 \$	88 \$	270 \$
Gain à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm	-	-	-	-	(55)
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts	10	7	11	17	18
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages selon le rapport de gestion	59 \$	46 \$	205 \$	105 \$	233 \$

Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Ratio combiné

Le ratio combiné est utilisé comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages. Il correspond aux frais de sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Ratio des frais

Le ratio des frais est utilisé comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages. Il correspond aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Ratio des sinistres

Le ratio des sinistres est utilisé comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages. Il correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle et des intérêts versés aux détenteurs des parts de placement PL et PL-2 (qui ne donnent pas droit au partage des excédents), sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle et les parts de placement PL et PL-2.

Revenus**Revenus d'exploitation**

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations des caisses membres, les autres revenus provenant des caisses membres, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016	30 juin 2015	30 juin 2016	30 juin 2015
Présentation des revenus selon les états financiers consolidés					
Revenu net d'intérêts	313 \$	314 \$	284 \$	627 \$	555 \$
Primes nettes	1 764	1 745	1 724	3 509	3 624
Autres revenus					
Cotisations des caisses membres	114	82	84	196	154
Autres revenus provenant des caisses membres	152	152	155	304	305
Commissions sur prêts et cartes de crédit	153	170	157	323	309
Services de courtage et de fonds de placement	286	260	267	546	519
Honoraires de gestion et de services de garde	93	88	96	181	185
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	939	588	(524)	1 527	639
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	84	67	94	151	180
Revenus nets sur les autres placements	50	50	92	100	138
Revenus de change	17	12	17	29	40
Autres	19	61	(9)	80	74
Revenu total	3 984 \$	3 589 \$	2 437 \$	7 573 \$	6 722 \$
Présentation des revenus selon le rapport de gestion					
Revenu net d'intérêts	313 \$	314 \$	284 \$	627 \$	555 \$
Primes nettes	1 764	1 745	1 724	3 509	3 624
Autres revenus d'exploitation					
Cotisations des caisses membres	114	82	84	196	154
Autres revenus provenant des caisses membres	152	152	155	304	305
Commissions sur prêts et cartes de crédit	153	170	157	323	309
Services de courtage et de fonds de placement	286	260	267	546	519
Honoraires de gestion et de services de garde	93	88	96	181	185
Revenus de change	17	12	17	29	40
Autres	19	61	(9)	80	74
Revenus d'exploitation	2 911	2 884	2 775	5 795	5 765
Revenus (pertes) de placement					
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	939	588	(524)	1 527	639
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	84	67	94	151	180
Revenus nets sur les autres placements	50	50	92	100	138
	1 073	705	(338)	1 778	957
Revenu total	3 984 \$	3 589 \$	2 437 \$	7 573 \$	6 722 \$

Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et acceptations bruts moyens.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec d'alors a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. L'entrée en vigueur de la loi amendant le cadre législatif est présentement prévue pour la seconde moitié de 2016.

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées*, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite privés en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité n'est plus requis. Le 6 avril 2016, le gouvernement du Québec a publié un projet de règlement découlant de cette loi, qui vient préciser les règles permettant de déterminer la provision de stabilisation. Cette provision sera fonction de deux variables, soit l'allocation de l'actif en titres à revenu variable ainsi que le ratio de la durée de l'actif sur la durée du passif de capitalisation. D'autres projets de règlement devraient être publiés en 2016 afin de préciser notamment les exigences de la politique de financement et de la politique d'achat de rentes.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comportent, depuis le 1^{er} janvier 2013, des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu des lignes directrices sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles. Étant donné que des discussions ont lieu au regard de l'application aux entités coopératives des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence au niveau international, des modifications pourraient être apportées aux lignes directrices.

Le 19 juin 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières ciblées et d'alléger le fardeau de conformité imposé au secteur privé, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*, qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements connexes ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Certaines modifications sont entrées en vigueur en juin 2016. Les autres modifications entreront en vigueur progressivement, notamment en juin 2017. Parallèlement à ces changements, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a publié une nouvelle ligne directrice rendant plus flexibles les méthodes d'identification d'un client, applicable depuis le 30 juin 2016. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Le 1^{er} août 2014, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique portant sur un régime proposé de protection des contribuables et de recapitalisation applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. La période de consultation s'est terminée en septembre 2014, mais aucune date de mise en œuvre n'a été fournie à ce jour. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, car le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

Le 16 décembre 2014, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-43 – *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*. Entre autres choses, cette loi modifie plusieurs lois pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Plus précisément, elle officialise le fait que la Banque du Canada ne peut consentir un prêt ou une avance à une société coopérative de crédit provinciale que si la province a consenti, par écrit, à l'indemniser pour les pertes découlant du prêt ou de l'avance qu'elle pourrait subir. Les politiques de la Banque du Canada sur l'aide d'urgence exigeaient déjà de tels engagements d'indemnisation des provinces depuis 2009. La Loi met également fin aux accords de soutien financier à la liquidité conclus notamment entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (remplacée par l'AMF). Les dispositions de la Loi portant sur les exigences en matière d'aide d'urgence et l'entente fédérale-provinciale relative à l'assurance-dépôts ne sont pas encore en vigueur. Le Mouvement Desjardins s'attend à ce que des ententes satisfaisantes avec les deux ordres de gouvernement soient négociées avant que ces dispositions entrent en vigueur afin que cette loi n'affecte pas la stabilité du système financier canadien.

Le 5 mai 2015, la Banque du Canada a lancé une consultation publique portant sur le cadre régissant ses opérations sur les marchés financiers et ses politiques d'octroi de l'aide d'urgence. La période de consultation a pris fin le 4 juillet 2015. Le 30 septembre 2015, la Banque du Canada a annoncé sa décision de mettre en œuvre les changements proposés dans le document de consultation diffusé en mai 2015. Les changements, qui sont entrés en vigueur le 30 septembre 2015, prescrivent notamment de réservé l'aide d'urgence aux institutions ayant mis en place des cadres crédibles de redressement et de résolution, et, dans certaines circonstances, d'accorder l'aide d'urgence à des institutions provinciales, comme les caisses et les coopératives de crédit ainsi que leurs centrales. Cette aide d'urgence aux institutions provinciales est cependant limitée aux situations où elle est considérée comme nécessaire pour soutenir la stabilité du système financier canadien. La Banque du Canada a publié une version mise à jour de son énoncé de politique sur l'octroi de l'aide d'urgence tenant compte de ces changements. Le Mouvement Desjardins continue d'effectuer une vigie constante des politiques de la Banque du Canada pouvant avoir une incidence sur ses activités.

La Réserve fédérale américaine (FED) a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes (*Enhanced Prudential Standards*) et à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation faite par des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2017 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. En ce qui a trait aux normes prudentielles plus strictes, qui entrent en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2016, celles-ci imposent certaines exigences au niveau de l'adéquation des fonds propres, du maintien des liquidités, de la gestion des risques et de la simulation de crise. Le Mouvement Desjardins continuera de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences afin de s'assurer de les respecter lors de leur entrée en vigueur.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act*, mais au niveau international. Le Canada a confirmé son adhésion à cette norme à compter du 1^{er} juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes le 1^{er} mai 2018. Le Mouvement Desjardins a commencé des travaux afin de respecter cette nouvelle réglementation lors de son entrée en vigueur tout en ayant pour objectif de minimiser les impacts sur l'expérience membre et client.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins a évalué les incidences de cette norme et a amorcé des travaux visant à s'assurer de la conformité à cette dernière dès son entrée en vigueur. Toutefois, l'AMF doit définir les règles d'application pour le Mouvement et indiquer la date de mise en œuvre. Par ailleurs, la section « Gestion du capital » présente un sommaire des principales modifications actuellement à l'étude au niveau du capital.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Le deuxième trimestre de 2016 a débuté positivement. En effet, le regain de confiance des investisseurs, amorcé à la mi-février, s'est poursuivi en avril et en mai. Les places boursières nord-américaines ont atteint au début du mois de juin leur plus haut niveau en près d'un an. La Bourse de Toronto a eu de bons résultats, avec une progression de plus de 10 % par rapport au commencement de 2016. Les cours pétroliers ont remonté aux environs de 50 \$ US le baril alors que la période d'importants surplus de production sur le marché mondial du pétrole semblait en voie de faire place à un marché équilibré, ce qui laissait envisager une deuxième hausse des taux directeurs américains. Cependant, un ralentissement marqué de la création d'emplois américaine et l'incertitude amenée par le référendum sur l'avenir du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne ont convaincu la FED d'opter pour le statu quo lors de sa rencontre du 15 juin. Par la suite, la victoire de l'option du Brexit a entraîné une hausse de la volatilité sur les marchés et une baisse de la livre britannique ainsi que des places boursières dans le monde. Les bourses nord-américaines ont toutefois effacé en bonne partie leurs pertes lors des dernières séances de juin pour terminer le deuxième trimestre en hausse.

Le vote en faveur de l'option du Brexit devrait convaincre la FED d'attendre en 2017 avant de poursuivre son resserrement monétaire. Certaines banques centrales d'outremer pourraient même annoncer prochainement de nouvelles mesures d'assouplissement pour compenser les effets négatifs de cet événement. De son côté, la Banque du Canada devrait maintenir ses taux directeurs inchangés jusqu'en 2018. Dans ce contexte, les taux obligataires devraient demeurer faibles pour encore plusieurs trimestres. L'incidence du Brexit sur les actifs plus risqués est incertaine alors que des politiques monétaires plus accommodantes pourraient compenser une croissance mondiale légèrement plus faible que ce qui était prévu précédemment.

L'économie eurolandaise, tout comme celle du Japon, a surpris par sa vigueur au premier trimestre de 2016. En zone euro, la croissance a toutefois été coupée de moitié au deuxième trimestre, tandis qu'au Japon, elle a probablement ralenti durant cette période. De plus, l'incertitude, causée par la décision des Britanniques de voter pour la fin de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne, s'ajoute aux facteurs négatifs. Au-delà des effets réels d'éventuelles contraintes commerciales et financières, c'est, à court terme, l'incertitude qui risque d'affecter la conjoncture économique britannique, européenne et mondiale. On peut anticiper une détérioration des perspectives de l'économie britannique pour les prochains trimestres. À cet effet, une croissance de 1,4 % du PIB réel du Royaume-Uni est prévue pour 2016 et une hausse de seulement 0,8 % est anticipée pour l'an prochain. En zone euro, le PIB réel devrait croître de 1,5 % cette année et de 1,3 % l'an prochain. L'économie de la Chine devrait continuer de ralentir et, après avoir atteint 6,9 % en 2015, la croissance du PIB réel chinois devrait descendre à 6,4 % en 2016, puis à 6,1 % en 2017. La progression du PIB réel mondial devrait être de 3,0 % en 2016 et de 3,4 % en 2017.

Aux États-Unis, la croissance du PIB réel a été révisée à 0,8 % au premier trimestre de 2016. Même si plusieurs facteurs suggéraient une amélioration au printemps, notamment en ce qui a trait aux dépenses de consommation, la progression annualisée du PIB réel n'a atteint que 1,2 % au deuxième trimestre. L'incidence du Brexit sur l'économie américaine devrait être relativement minime. Pour l'ensemble de 2016, le PIB réel des États-Unis devrait afficher une croissance de 1,9 %, suivie par un gain de 2,4 % en 2017.

Au Canada, les attentes concernant la croissance économique au premier trimestre de 2016 étaient élevées. La hausse de 2,4 % du PIB réel à rythme trimestriel annualisé répertoriée par Statistique Canada est donc en dessous des attentes, et ce, même si elle est supérieure aux résultats des quatre trimestres précédents. Le portrait général de l'économie canadienne est en ligne avec les prévisions. Les investissements non résidentiels ont continué de chuter alors que les ajustements à la baisse des prix de l'énergie se sont poursuivis. Les autres composantes de la demande intérieure ont progressé et le commerce extérieur a contribué à la croissance économique. L'économie canadienne devrait cependant connaître des difficultés au deuxième trimestre. D'une part, la tendance haussière des exportations a récemment connu une baisse, ce qui devrait ralentir l'évolution du PIB réel au printemps. D'autre part, les interruptions dans la production de pétrole à la suite des feux de forêt en Alberta se répercuteront négativement sur l'évolution du PIB réel. Une diminution d'environ 1,5 % du PIB réel est attendue pour le deuxième trimestre. La croissance économique devrait reprendre dès l'été pourvu que l'incertitude entourant le Brexit ait des effets minimes sur l'économie canadienne. Pour l'ensemble de l'année 2016, un gain de 1,2 % du PIB réel canadien est attendu. Il pourrait croître de 2,3 % l'an prochain.

Au Québec, les dépenses des consommateurs ont augmenté depuis le premier trimestre de 2016. Le deuxième trimestre devrait être également positif puisque la confiance des ménages est bonne, la tendance haussière de l'emploi se poursuit et les allégements fiscaux du gouvernement fédéral ont un effet favorable sur l'économie. Le secteur résidentiel poursuit toutefois sa période d'ajustement, mais présente des signaux positifs. En effet, les ventes de propriétés existantes se sont redressées un peu partout dans la province et la hausse annuelle des prix s'est maintenue aux environs de 2 % au cours du deuxième trimestre de 2016. Toutefois, l'offre d'habitations est élevée, ce qui limite la construction neuve de maisons et de copropriétés. Le marché résidentiel québécois évolue à un rythme modéré, ce qui atténue les inquiétudes de hausse importante des prix et les risques de correction brusque. Les perspectives sont bonnes pour les entreprises québécoises. La confiance des PME s'est raffermie à la fin du deuxième trimestre et l'enquête de Statistique Canada sur les intentions d'investissements pour l'année 2016 s'avère positive pour le Québec. De plus, le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral favorisera bientôt un retour à la croissance des investissements publics au Québec. Le PIB réel du Québec devrait progresser de 1,3 % en 2016, comparativement à 1,1 % en 2015.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEUR

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016 ⁽¹⁾	30 juin 2015 ⁽¹⁾	30 juin 2016	30 juin 2015 ⁽¹⁾
Résultats					
Revenu net d'intérêts	313 \$	314 \$	284 \$	627 \$	555 \$
Primes nettes	1 764	1 745	1 724	3 509	3 624
Autres revenus d'exploitation					
Cotisations des caisses membres	114	82	84	196	154
Autres revenus provenant des caisses membres	152	152	155	304	305
Commissions sur prêts et cartes de crédit	153	170	157	323	309
Services de courtage et de fonds de placement	286	260	267	546	519
Honoraires de gestion et de services de garde	93	88	96	181	185
Revenus de change	17	12	17	29	40
Autres	19	61	(9)	80	74
Revenus d'exploitation⁽²⁾	2 911	2 884	2 775	5 795	5 765
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾					
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	939	588	(524)	1 527	639
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	84	67	94	151	180
Revenus nets sur les autres placements	50	50	92	100	138
	1 073	705	(338)	1 778	957
Revenu total	3 984	3 589	2 437	7 573	6 722
Dotation à la provision pour pertes sur créances	58	72	88	130	155
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 065	1 758	332	3 823	2 835
Frais autres que d'intérêts	1 547	1 482	1 458	3 029	2 895
Impôts sur les excédents	43	45	105	88	141
Excédents avant ristournes aux caisses membres	271 \$	232 \$	454 \$	503 \$	696 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾					
Particuliers et Entreprises	87 \$	78 \$	69 \$	165 \$	128 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	124	97	195	221	293
Assurance de dommages	49	39	194	88	270
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	11	18	(4)	29	5
	271 \$	232 \$	454 \$	503 \$	696 \$
Indicateur					
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	7,8 %	6,8 %	13,2 %	7,3 %	10,7 %

⁽¹⁾ Les données des périodes précédentes ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note 14 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comparaison des deuxièmes trimestres de 2016 et de 2015

Excédents

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2016, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 271 M\$, comparativement à 454 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015, soit une diminution de 183 M\$, ou de 40,3 %. Les excédents du deuxième trimestre de 2015 avaient été marqués par une sinistralité particulièrement favorable, qui avait amélioré le ratio des sinistres en assurance de dommages au taux historiquement bas de 43,0 % alors qu'il a atteint 67,4 % au deuxième trimestre de 2016. D'autres éléments particuliers comme des changements d'hypothèses actuarielles en lien avec les activités en assurance de personnes ainsi que des gains sur des dispositions de placements immobiliers avaient également bonifié les excédents en 2015.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 87 M\$, ou 32,1 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 124 M\$ et de 49 M\$, qui représentent 45,7 % et 18,1 % des excédents. La contribution des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins a été de 11 M\$, ou 4,1 % des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 7,8 %, par rapport à 13,2 % au trimestre correspondant de 2015. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 2 911 M\$, en hausse de 136 M\$, ou de 4,9 %, par rapport au deuxième trimestre de 2015.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 29 M\$, ou de 10,2 %, et s'est chiffré à 313 M\$, comparativement à 284 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements de 914 M\$ et du portefeuille des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers de 720 M\$, depuis un an. De plus, la progression des revenus en provenance des activités de trésorerie générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif a également contribué à cette hausse.

Les primes nettes ont augmenté de 40 M\$, ou de 2,3 %, pour s'établir à 1 764 M\$ au 30 juin 2016.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 000 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, en hausse de 22 M\$, ou de 2,2 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 15 M\$, la croissance provenant essentiellement de l'assurance individuelle pour un montant de 13 M\$. Les primes de rentes ont quant à elles augmenté de 7 M\$.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 797 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, comparativement à 785 M\$ à la fin de la même période en 2015, soit une augmentation de 12 M\$, ou de 1,5 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une durée de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes est toutefois compensée, en partie, par la baisse des primes nettes découlant de la reprise, au 1^{er} janvier 2015, des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm qui avaient généré des revenus importants au deuxième trimestre de 2015.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 834 M\$, en augmentation de 67 M\$, ou de 8,7 %, par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation moins importante qu'au deuxième trimestre 2015 de la contrepartie éventuelle à payer découlant de l'évolution favorable des sinistres repris dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au premier trimestre de 2015 et par la hausse des cotisations en provenance des caisses membres liée à la poursuite de différents projets ayant une portée à l'échelle Mouvement.

Revenus de placement

Par rapport au deuxième trimestre de 2015, les revenus de placement ont augmenté de 1 411 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs. Cette hausse a été compensée en partie par l'augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. De plus, des variations favorables de la juste valeur de titres disponibles à la vente au deuxième trimestre de 2016 ont contribué à la hausse des revenus de placement. Cependant, des gains sur dispositions de placements immobiliers réalisés au deuxième trimestre de 2015 ont atténué cette augmentation.

Revenu total

Le revenu total a atteint 3 984 M\$, en hausse de 1 547 M\$, ou de 63,5 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période de 2015. Cette variation découle principalement de l'augmentation des revenus de placement, comme expliqué précédemment.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 58 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, en baisse de 30 M\$, ou de 34,1 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation des provisions et de l'amélioration du profil de risque du portefeuille de prêts aux entreprises. De plus, le taux de pertes inférieur associé au portefeuille de prêts de Services de cartes et Monétique contribue à cet écart. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,18 % au 30 juin 2016, en baisse par rapport à celui de 0,19 % qui avait été enregistré au deuxième trimestre de 2015.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 2 065 M\$, en hausse de 1 733 M\$, par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 1 492 M\$, en hausse de 1 392 M\$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 1 402 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 1 299 M\$. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015, à la suite de modifications au portefeuille de placements, avait contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 44 M\$.

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 569 M\$ pour le deuxième trimestre, soit une hausse de 333 M\$, ou de 141,1 %, comparativement au deuxième trimestre de 2015. Cette hausse provient principalement de l'évolution favorable importante, au deuxième trimestre de 2015, des sinistres des années antérieures en assurance automobile repris de State Farm au 1^{er} janvier 2015. De plus, l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres a contribué à la hausse des charges de sinistres alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu l'incidence inverse à la même période en 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 67,4 % pour le deuxième trimestre de 2016, alors qu'il était de 43,0 % au trimestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique par une sinistralité plus importante en assurance automobile découlant de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure et de la sinistralité de la période en cours supérieure à celles du deuxième trimestre de 2015. La sinistralité en assurance de biens est également supérieure à celle du trimestre correspondant de 2015, principalement en raison des dommages liés aux feux de forêts de Fort McMurray.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 547 M\$, en hausse de 89 M\$, ou de 6,1 %, comparativement au deuxième trimestre de 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. Ils ont également été marqués par l'indexation annuelle des salaires et une hausse des dépenses en informatiques.

La rémunération et les autres versements aux caisses membres inclus dans les frais autres que d'intérêts ont été de 132 M\$, en baisse de 6 M\$, ou de 4,3 %, par rapport à la période correspondante en 2015.

Impôts

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres a totalisé 43 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, soit une baisse de 62 M\$, ou de 59,0 %, par rapport à la période correspondante de 2015. Quant au taux d'imposition effectif, il a été de 13,7 %, comparativement à 18,8 % pour le trimestre correspondant de 2015. La diminution du taux d'intérêt effectif s'explique en partie par des crédits d'impôts plus élevés en recherche et développement.

Comparaison des premiers semestres de 2016 et de 2015

Excédents

Pour le premier semestre terminé le 30 juin 2016, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 503 M\$, soit une diminution de 193 M\$, ou de 27,7 %, comparativement à 696 M\$ pour le semestre correspondant de 2015. Les excédents du premier semestre de 2015 avaient été marqués par une sinistralité plus favorable et par d'autres éléments particuliers comme des changements d'hypothèses actuarielles en lien avec les activités en assurance de personnes, le gain réalisé à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm ainsi que des gains sur des dispositions de placements immobiliers qui avaient bonifié les excédents en 2015.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 165 M\$, ou 32,8 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 221 M\$ et de 88 M\$, qui représentent 43,9 % et 17,5 % des excédents. La contribution des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins a été de 29 M\$, ou 5,8 % des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 7,3 %, par rapport à 10,7 % au 30 juin 2015. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 5 795 M\$, en augmentation de 30 M\$, ou de 0,5 %, par rapport au premier semestre de 2015.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 72 M\$, ou de 13,0 %, et s'est chiffré à 627 M\$, comparativement à 555 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements de 914 M\$ et du portefeuille des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers de 720 M\$, depuis un an. De plus, la progression des revenus en provenance des activités de trésorerie générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif a également contribué à cette hausse.

Les primes nettes ont diminué de 115 M\$, ou de 3,2 %, pour s'établir à 3 509 M\$ au 30 juin 2016. Cette baisse provient majoritairement des activités du secteur Assurance de dommages, comme décrit ci-après.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 2 003 M\$ pour les six premiers mois de 2016, comparativement à 1 982 M\$ pour la même période en 2015, soit une hausse de 21 M\$, ou de 1,1 %. Les primes d'assurance ont augmenté de 24 M\$, la croissance provenant essentiellement de l'assurance individuelle pour un montant de 22 M\$. Les primes de rentes ont quant à elles diminué de 3 M\$.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 1 580 M\$ au terme des six premiers mois de 2016, comparativement à 1 723 M\$ à la fin de la même période en 2015, soit une baisse de 143 M\$, ou de 8,3 %. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des primes nettes découlant de la reprise, au 1^{er} janvier 2015, des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm qui avaient généré des revenus importants au premier semestre de 2015. Cette incidence est reflétée également dans les frais de sinistres. Cette baisse des revenus de primes nettes a été compensée par la croissance des affaires ainsi que par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une durée de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 1 659 M\$, en hausse de 73 M\$, ou de 4,6 %, par rapport au semestre correspondant de 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des cotisations en provenance des caisses membres liée à la poursuite de différents projets ayant une portée à l'échelle du Mouvement, la croissance des revenus liés aux activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que la progression des revenus liés aux actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits. Également, l'augmentation moins importante qu'au premier semestre 2015 de la contrepartie éventuelle à payer découlant de l'évolution favorable des sinistres repris dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au premier trimestre de 2015 a bonifié cette hausse. Celle-ci a cependant été atténuée par le gain réalisé au moment de l'acquisition en 2015.

Revenus de placement

Par rapport au premier semestre de 2015, les revenus de placement ont augmenté de 821 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette hausse a été compensée en partie par l'augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. De plus, des variations favorables de la juste valeur de dérivés au deuxième trimestre de 2016 ont contribué à la hausse des revenus de placement. Cependant, des gains sur dispositions de placements immobiliers et sur dispositions de titres disponibles à la vente plus élevés au premier semestre de 2015 ont atténué cette augmentation.

Revenu total

Le revenu total a atteint 7 573 M\$, en hausse de 851 M\$, ou de 12,7 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2015. Cette variation découle principalement de l'augmentation des revenus de placement, comme expliqué précédemment.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 130 M\$ pour le premier semestre de 2016, en baisse de 25 M\$, ou de 16,1 %, par rapport à celle de la période correspondante de 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation de la provision collective et de la provision pour les éléments hors bilan. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,18 % au 30 juin 2016, en baisse par rapport à celui de 0,19 % du semestre correspondant de 2015.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 3 823 M\$, en hausse de 988 M\$, ou de 34,9 %, par rapport au semestre correspondant de 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 2 671 M\$, en hausse de 921 M\$ comparativement aux six premiers mois de 2015. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 944 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 838 M\$. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015, à la suite de modifications au portefeuille de placements, avait contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 44 M\$.

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 153 M\$ pour les six premiers mois de 2016, soit une hausse de 61 M\$, ou de 5,6 %, comparativement à la période correspondante de 2015. L'augmentation provient principalement d'une sinistralité plus importante qu'au semestre correspondant de 2015 en assurance automobile. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 70,7 % pour le premier semestre de 2016, alors qu'il était de 62,8 % au semestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique par une sinistralité plus importante en assurance automobile découlant de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure et de la sinistralité de la période en cours supérieure à celles du premier semestre de 2015.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 3 029 M\$, en hausse de 134 M\$, ou de 4,6 %, comparativement au premier semestre de 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. Ils ont également été marqués par l'augmentation des salaires et avantages sociaux et une hausse des dépenses en informatiques.

La rémunération et les autres versements aux caisses membres inclus dans les frais autres que d'intérêts ont été de 271 M\$, en baisse de 10 M\$, ou de 3,6 %, par rapport à la période correspondante en 2015.

Impôts

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres a totalisé 88 M\$ pour le premier semestre de 2016, soit une baisse de 53 M\$, ou de 37,6 %, par rapport à la période correspondante de 2015. Quant au taux d'imposition effectif, il a été de 14,9 %, comparativement à 16,8 % pour le semestre correspondant de 2015. La diminution du taux d'intérêt effectif s'explique en partie par des crédits d'impôt plus élevés en recherche et développement et des recouvrements d'impôt plus élevés relatifs à la rémunération du capital social. La comptabilisation du gain d'acquisition dans les autres revenus d'exploitation au premier semestre de 2015 est venue compenser en partie cette baisse. En effet, ce dernier correspondait à l'excédent de la juste valeur des actifs identifiables acquis sur la contrepartie donnée ainsi que les passifs repris qui tenaient déjà compte de l'impôt différé présent à la date d'acquisition.

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et des clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2016, sont fournis aux pages 23 à 35 du rapport annuel 2015.

SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Le secteur Particuliers et Entreprises a la responsabilité de faire évoluer et de commercialiser une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il soutient les caisses et leurs centres de services dans la distribution des produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016	30 juin 2015 ⁽¹⁾	30 juin 2016	30 juin 2015 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	244 \$	248 \$	229 \$	492 \$	450 \$
Autres revenus d'exploitation	355	358	356	713	691
Revenus d'exploitation	599	606	585	1 205	1 141
Revenus (pertes) de placement	7	11	7	18	(4)
Revenu total	606	617	592	1 223	1 137
Dotation à la provision pour pertes sur créances	58	72	88	130	155
Frais autres que d'intérêts	442	449	413	891	821
Impôts sur les excédents	19	18	22	37	33
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	87 \$	78 \$	69 \$	165 \$	128 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	85 \$	77 \$	69 \$	162 \$	126 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	1	-	3	2
Indicateurs					
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	23 105 \$	23 108 \$	21 915 \$	23 216 \$	21 281 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	14 926	13 534	12 096	14 023	11 882
Taux de dotation ⁽²⁾	1,01 %	1,25 %	1,61 %	1,13 %	1,47 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,35	0,33	0,39	0,35	0,39

⁽¹⁾ Les données de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Comparaison des deuxièmes trimestres de 2016 et de 2015

Pour le deuxième trimestre de 2016, les excédents après ristournes aux caisses membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 87 M\$, en hausse de 18 M\$, ou de 26,1 %, par rapport à la même période en 2015. Ce résultat s'explique principalement par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 599 M\$, en hausse de 14 M\$, ou de 2,4 %. Le revenu net d'intérêts a augmenté de 15 M\$, ou de 6,6 %, principalement en raison de la hausse de l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements de 865 M\$ et du portefeuille des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers de 719 M\$, depuis un an. Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 355 M\$, soit un montant comparable par rapport à la même période en 2015.

Les revenus de placement sont demeurés stables à 7 M\$ comparativement à ceux de la même période en 2015.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 606 M\$, soit une hausse de 14 M\$, ou de 2,4 %, par rapport au deuxième trimestre de 2015.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 58 M\$ au deuxième trimestre de 2016, en baisse de 30 M\$, ou de 34,1 %, par rapport à celle de la période correspondante de 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation des provisions et de l'amélioration du profil de risque du portefeuille de prêts aux entreprises. De plus, le taux de pertes inférieur associé au portefeuille de prêts de Services de cartes et Monétique contribue à cet écart.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 442 M\$, soit une augmentation de 29 M\$, ou de 7,0 %, comparativement à la même période de 2015. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, notamment celles des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

Comparaison des premiers semestres de 2016 et de 2015

Pour le premier semestre de 2016, les excédents après ristournes aux caisses membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 165 M\$, en hausse de 37 M\$, ou de 28,9 %, par rapport à la même période en 2015. Ce résultat s'explique principalement par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et la croissance des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 1 205 M\$, en hausse de 64 M\$, ou de 5,6 %. Le revenu net d'intérêts a augmenté de 42 M\$, ou de 9,3 %, principalement en raison de la hausse de l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements de 865 M\$ et du portefeuille des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers de 719 M\$, depuis un an.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 22 M\$, ou de 3,2 %, comparativement à la même période en 2015. Cette hausse s'explique par les revenus liés à la croissance des affaires dont celles sur les activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et d'une augmentation des transactions automatisées effectuées par les membres des caisses au moyen d'AccèsD. Cependant, cette hausse est contrebalancée, en partie, par la diminution des revenus liés aux émissions d'actions.

Les revenus de placement ont augmenté de 22 M\$, pour totaliser 18 M\$ pour le premier semestre de 2016. Cette augmentation découle de la croissance des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 1 223 M\$, soit une augmentation de 86 M\$, ou de 7,6 %, par rapport au premier semestre de 2015.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 130 M\$ au premier semestre de 2016, en baisse de 25 M\$, ou de 16,1 %, par rapport à celle de la période correspondante de 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation de la provision collective et de la provision pour les éléments hors bilan.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 891 M\$, soit une augmentation de 70 M\$, ou de 8,5 %, comparativement à la même période en 2015. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, notamment celles des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, et à des investissements qui visent notamment le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients. De plus, mentionnons, l'augmentation des dépenses découlant de la hausse des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux qui ont connu une bonne performance.

SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Ces produits et services sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016 ⁽¹⁾	30 juin 2015 ⁽¹⁾	30 juin 2016	30 juin 2015 ⁽¹⁾
Primes nettes	1 000 \$	1 003 \$	978 \$	2 003 \$	1 982 \$
Autres revenus d'exploitation	342	341	319	683	634
Revenus d'exploitation	1 342	1 344	1 297	2 686	2 616
Revenus (pertes) de placement	854	512	(435)	1 366	558
Revenu total	2 196	1 856	862	4 052	3 174
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 492	1 179	100	2 671	1 750
Frais autres que d'intérêts	548	551	521	1 099	1 055
Impôts sur les excédents	32	29	46	61	76
Excédents nets de la période	124 \$	97 \$	195 \$	221 \$	293 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	115 \$	86 \$	147 \$	201 \$	235 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	9	11	48	20	58
Indicateurs					
Ventes nettes d'épargne ⁽²⁾	1 679 \$	2 271 \$	1 725 \$	3 950 \$	4 497 \$
Ventes d'assurance ⁽²⁾	119	141	129	260	246
Primes d'assurance collective	762	754	760	1 516	1 514
Primes d'assurance individuelle	194	193	181	387	365
Primes de rentes	44	56	37	100	103
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽³⁾	297	560	223	857	1 315

⁽¹⁾ Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Les encaissements liés aux fonds distincts sont utilisés comme mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Ils correspondent aux sommes investies par des clients dans les fonds distincts offerts qui sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Comparaison des deuxièmes trimestres de 2016 et de 2015

Au terme du deuxième trimestre de 2016, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 124 M\$, soit des excédents moindres de 71 M\$ ou de 36,4% par rapport à la période correspondante de 2015. Cette diminution s'explique principalement par des ajustements aux hypothèses actuarielles relativement aux activités canadiennes d'assurance de personnes de State Farm acquises ainsi que des gains sur dispositions de placements immobiliers qui avaient contribué favorablement au deuxième trimestre de 2015.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 1 342 M\$, en hausse de 45 M\$, ou de 3,5 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 15 M\$, la croissance provenant essentiellement de l'assurance individuelle pour un montant de 13 M\$. Les primes de rentes ont quant à elles augmenté de 7 M\$.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 23 M\$, ou de 7,2 %, pour s'établir à 342 M\$ au terme du deuxième trimestre de 2016, en raison principalement des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 1 289 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette hausse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. Cependant, des gains sur dispositions de placements immobiliers réalisés au deuxième trimestre de 2015 ont atténué cette augmentation.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 2 196 M\$, soit une augmentation de 1 334 M\$, ou de 154,8 %, comparativement au trimestre correspondant de 2015. Cette variation découle principalement de l'augmentation des revenus de placement, comme expliqué précédemment.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 1 492 M\$, en hausse de 1 392 M\$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 1 402 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 1 299 M\$. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015, à la suite de modifications au portefeuille de placements, avait contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 44 M\$.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 548 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, soit une progression de 27 M\$, ou de 5,2 %, par rapport à la même période en 2015. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation des charges découlant de la croissance de l'encours moyen des Fonds Desjardins et des Fonds de placement garantis liés aux marchés.

Comparaison des premiers semestres de 2016 et de 2015

Au terme du premier semestre de 2016, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 221 M\$, soit une diminution de 72 M\$, ou de 24,6%. Cette diminution s'explique principalement par des ajustements aux hypothèses actuarielles relativement aux activités canadiennes d'assurance de personnes de State Farm ainsi que par des gains sur dispositions de placements immobiliers qui avaient contribué favorablement au premier semestre de 2015. De plus, la baisse des excédents nets s'explique également par une détérioration de l'expérience technique de certains produits en assurance de groupes et de particuliers.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 2 686 M\$, en hausse de 70 M\$, ou de 2,7 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 24 M\$, la croissance provenant essentiellement de l'assurance individuelle pour un montant de 22 M\$. Les primes de rentes ont quant à elles diminué de 3 M\$.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 49 M\$, ou de 7,7 %, pour s'établir à 683 M\$ au terme du premier semestre de 2016 en raison principalement des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 808 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette hausse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. Cependant, des gains sur dispositions de placements immobiliers moindres au premier semestre de 2016 par rapport au semestre correspondant de 2015 ont atténué la hausse des revenus de placement.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 4 052 M\$, soit une augmentation de 878 M\$, ou de 27,7 %, comparativement au semestre correspondant de 2015. Cette variation découle principalement de l'augmentation des revenus de placement, comme expliqué précédemment.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 2 671 M\$, en hausse de 921 M\$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 944 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 838 M\$. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015, à la suite de modifications au portefeuille de placements, avait contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 44 M\$.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 099 M\$ pour le premier semestre de 2016, soit une progression de 44 M\$, ou de 4,2 %, par rapport à la même période en 2015. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation des charges découlant de la croissance de l'encours moyen des Fonds Desjardins et des Fonds de placements garantis liés aux marchés.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de Western Financial Group Inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016	30 juin 2015	30 juin 2016	30 juin 2015
Revenu net d'intérêts	1 \$	- \$	- \$	1 \$	- \$
Primes nettes	797	783	785	1 580	1 723
Autres revenus d'exploitation	42	43	(12)	85	64
Revenus d'exploitation	840	826	773	1 666	1 787
Revenus de placement	121	79	14	200	200
Revenu total	961	905	787	1 866	1 987
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	569	584	236	1 153	1 092
Frais autres que d'intérêts	326	269	293	595	553
Impôts sur les excédents	17	13	64	30	72
Excédents nets de la période	49 \$	39 \$	194 \$	88 \$	270 \$
Gain à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm ⁽¹⁾	-	-	-	-	(55)
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts ⁽¹⁾	10	7	11	17	18
Excédents nets rajustés de la période⁽¹⁾	59 \$	46 \$	205 \$	105 \$	233 \$
selon les excédents nets de la période					
Part revenant au Groupe	39 \$	30 \$	169 \$	69 \$	232 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	10	9	25	19	38
Indicateurs					
Primes brutes souscrites ⁽¹⁾⁽²⁾	1 357 \$	1 100 \$	1 196 \$	2 458 \$	2 147 \$
Ratio des sinistres ⁽¹⁾	67,4 %	74,1 %	43,0 %	70,7 %	62,8 %
Ratio des frais ⁽¹⁾	31,6	27,6	29,8	29,6	25,4
Ratio des frais rajustés ⁽¹⁾	29,8	26,2	27,8	28,0	24,0
Ratio combiné ⁽¹⁾	99,0	101,7	72,8	100,3	88,2
Ratio combiné rajusté ⁽¹⁾	97,2	100,3	70,8	98,7	86,8

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽²⁾ Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

Comparaison des deuxièmes trimestres de 2016 et de 2015

Pour le deuxième trimestre de 2016, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 49 M\$, en baisse de 145 M\$, ou de 74,7 %, comparativement au deuxième trimestre de 2015. Les excédents nets rajustés ont atteint 59 M\$, en baisse de 146 M\$, ou de 71,2 %. Les excédents du deuxième trimestre de 2015 avaient été marqués par une sinistralité particulièrement favorable, qui avait amélioré le ratio des sinistres en assurance de dommages au taux historiquement bas de 43,0 % alors qu'il a atteint 67,4 % au deuxième trimestre de 2016.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 840 M\$, en hausse de 67 M\$, ou de 8,7 %, incluant une augmentation des primes nettes de 12 M\$, ou de 1,5 %, par rapport au deuxième trimestre de 2015. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une durée de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes est toutefois compensée, en partie, par la baisse des primes nettes découlant de la reprise, au 1^{er} janvier 2015, des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm qui avaient généré des revenus importants au deuxième trimestre de 2015.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 54 M\$, principalement en raison de l'augmentation moins importante qu'au deuxième trimestre de 2015 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 107 M\$, par rapport à la même période en 2015. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la juste valeur des obligations découlant de la baisse des taux d'intérêt observée sur les marchés alors qu'une diminution importante avait été constatée au deuxième trimestre de 2015. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une augmentation similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 961 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, soit une hausse de 174 M\$, ou de 22,1 %, par rapport au deuxième trimestre de 2015.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 569 M\$ pour le deuxième trimestre, soit une hausse de 333 M\$, ou de 141,1 %, comparativement au deuxième trimestre de 2015. Cette hausse provient principalement de l'évolution favorable importante, au deuxième trimestre de 2015, des sinistres des années antérieures en assurance automobile repris de State Farm au 1^{er} janvier 2015. De plus, l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres a contribué à la hausse des charges de sinistres alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu l'incidence inverse à la même période en 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 67,4 % pour le deuxième trimestre de 2016, alors qu'il était de 43,0 % au trimestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique par une sinistralité plus importante en assurance automobile découlant de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure et de la sinistralité de la période en cours supérieure à celles du deuxième trimestre de 2015. La sinistralité en assurance de biens est également supérieure à celle du trimestre correspondant de 2015, principalement en raison des dommages liés aux feux de forêts de Fort McMurray.

Les frais autres que d'intérêts s'élevaient à 326 M\$ au terme du deuxième trimestre de 2016, en hausse de 33 M\$, ou de 11,3 %, par rapport au même trimestre l'an dernier. À l'exclusion des frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les frais autres que d'intérêts ont été de 313 M\$, en hausse de 35 M\$, ou de 12,6 %. Cette dernière hausse est principalement attribuable à la croissance organique des affaires.

Comparaison des premiers semestres de 2016 et de 2015

Pour le premier semestre de 2016, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 88 M\$, en baisse de 182 M\$, ou de 67,4 %, comparativement au premier semestre de 2015. Les excédents nets rajustés ont atteint 105 M\$, en baisse de 128 M\$, ou de 54,9 %. Cette baisse des excédents s'explique principalement par la sinistralité plus importante en 2016 et le gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm au premier semestre de 2015.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 1 666 M\$, en baisse de 121 M\$, ou de 6,8 %. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des primes nettes découlant de la reprise, au 1^{er} janvier 2015, des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm qui avaient généré des revenus importants au premier semestre de 2015. Cette incidence est reflétée également dans les frais de sinistres. Cette baisse des revenus de primes nettes a été compensée par la croissance des affaires ainsi que par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une durée de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 21 M\$, ou de 32,8 %, principalement en raison de l'augmentation moins importante qu'au premier semestre de 2015 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris. Cette hausse a été compensée, en partie, par le gain qui avait été comptabilisé à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm au premier semestre de 2015.

Quant aux revenus de placement, ils sont demeurés stables par rapport à la même période en 2015.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 1 866 M\$ pour le premier semestre de 2016, soit une baisse de 121 M\$, ou de 6,1 %, par rapport au premier semestre de 2015.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 1 153 M\$ pour le premier semestre, soit une hausse de 61 M\$, ou de 5,6 %, comparativement au premier semestre de 2015. L'augmentation provient principalement d'une sinistralité plus importante que le semestre correspondant de 2015 en assurance automobile. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 70,7 % pour le premier semestre de 2016, alors qu'il était de 62,8 % au semestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique par une sinistralité plus importante en assurance automobile découlant de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure et de la sinistralité de la période en cours supérieure à celles du premier semestre de 2015.

Les frais autres que d'intérêts s'élevaient à 595 M\$ au terme du premier semestre de 2016, en hausse de 42 M\$, ou de 7,6 %, par rapport au même semestre l'an dernier. À l'exclusion des frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les frais autres que d'intérêts ont été de 572 M\$, en hausse de 43 M\$, ou de 8,1 %. Cette dernière hausse est principalement attribuable à la croissance organique des affaires.

RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par la Fédération. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux caisses membres.

RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2016	31 mars 2016	30 juin 2015	30 juin 2016	30 juin 2015
Activités de trésorerie	49 \$	42 \$	39 \$	91 \$	103 \$
Activités liées aux billets à terme adossés à des actifs	3	3	3	6	25
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	6	6	(3)	12	(27)
Autres ⁽¹⁾	(47)	(33)	(43)	(80)	(96)
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	11 \$	18 \$	(4)\$	29 \$	5 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	9 \$	16 \$	(7)\$	25 \$	(1)\$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	2	3	4	6

⁽¹⁾ Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

Apport aux excédents

Comparaison des deuxièmes trimestres de 2016 et de 2015

Les excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres découlant des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins ont totalisé des excédents de 11 M\$ pour le deuxième trimestre de 2016, comparativement à un déficit de 4 M\$ pour la période correspondante en 2015.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 49 M\$ aux excédents. Il s'agit d'une augmentation de 10 M\$ qui s'explique principalement par la croissance des revenus générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif ainsi que de négociation. Cette progression a été atténuée par un effet défavorable des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères. La hausse des frais sur les ententes d'impartition liés aux projets a également contribué à atténuer cette augmentation.

Les excédents découlant des activités liées aux BTAA se sont chiffrés à 3 M\$, soit des excédents identiques à ceux de la période correspondante de 2015.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont dégagé des excédents de 6 M\$, comparativement à un déficit de 3 M\$ pour la période correspondante de 2015. Cela s'explique principalement par une variation favorable de la juste valeur des swaps liée à la baisse des taux d'intérêt au deuxième trimestre de 2016, comparativement à la période correspondante de 2015.

Les autres activités ont été principalement marquées en 2016 et en 2015 par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Les projets tels que le programme Avantages membres Desjardins et la transformation accélérée du réseau des caisses visent l'amélioration de l'offre de produits et services aux membres et aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins, au meilleur coût.

Comparaison des premiers semestres de 2016 et de 2015

Les excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres découlant des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins ont totalisé 29 M\$ pour le premier semestre de 2016, comparativement à 5 M\$ pour la période correspondante en 2015.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 91 M\$ aux excédents. Il s'agit d'une diminution de 12 M\$ qui s'explique principalement par un effet défavorable des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères et par la hausse des frais sur les ententes d'impartition liés aux projets. Ceci a été atténué par la croissance des revenus générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif ainsi que de négociation.

Les excédents découlant des activités liées aux BTAA se sont chiffrés à 6 M\$. Cela constitue une diminution de 19 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015, diminution qui est attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2016 en comparaison de 2015. Notons que l'exposition de la Fédération pour ces activités est en baisse.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont dégagé des excédents de 12 M\$ en comparaison d'un déficit de 27 M\$ pour la période correspondante de 2015. Cela s'explique principalement par une variation favorable de la juste valeur des swaps liée à la baisse des taux d'intérêt au deuxième trimestre de 2016 comparativement à la période correspondante de 2015.

Les autres activités ont été principalement marquées en 2016 et en 2015 par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Les projets tels que le programme Avantages membres Desjardins et la transformation accélérée du réseau des caisses visent l'amélioration de l'offre de produits et services aux membres et aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins, au meilleur coût.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Fédération.

RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(en millions de dollars)	2016		2015				2014	
	T2	T1 ⁽¹⁾	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4	T3
Revenu net d'intérêts	313 \$	314 \$	320 \$	302 \$	284 \$	271 \$	269 \$	269 \$
Primes nettes	1 764	1 745	1 665	1 717	1 724	1 900	1 505	1 521
Autres revenus d'exploitation								
Cotisations des caisses membres	114	82	94	91	84	70	95	72
Autres revenus provenant des caisses membres	152	152	137	155	155	150	140	135
Commissions sur prêts et cartes de crédit	153	170	157	149	157	152	158	147
Services de courtage et de fonds de placement	286	260	263	255	267	252	240	251
Honoraires de gestion et de services de garde	93	88	67	89	96	89	95	88
Revenus de change	17	12	17	17	17	23	18	21
Autres	19	61	27	-	(9)	83	66	36
Revenus d'exploitation	2 911	2 884	2 747	2 775	2 775	2 990	2 586	2 540
Revenus (pertes) de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	939	588	311	75	(524)	1 163	738	357
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	84	67	69	32	94	86	62	33
Revenus nets sur les autres placements	50	50	48	52	92	46	35	71
	1 073	705	428	159	(338)	1 295	835	461
Revenu total	3 984	3 589	3 175	2 934	2 437	4 285	3 421	3 001
Dotation à la provision pour pertes sur créances	58	72	79	68	88	67	61	75
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 065	1 758	1 350	1 246	332	2 503	1 760	1 369
Frais autres que d'intérêts	1 547	1 482	1 476	1 382	1 458	1 437	1 395	1 264
Impôts sur les excédents	43	45	33	34	105	36	37	61
Excédents avant ristournes aux caisses membres	271	232	237	204	454	242	168	232
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	-	-	-	-	-	-	7	-
Excédents de la période après ristournes aux caisses membres	271 \$	232 \$	237 \$	204 \$	454 \$	242 \$	161 \$	232 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	248 \$	209 \$	179 \$	186 \$	378 \$	214 \$	137 \$	218 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	23	23	58	18	76	28	24	14

⁽¹⁾ Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, y compris des fluctuations saisonnières, de la conjoncture générale et des conditions du marché. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 37 et 38 du rapport annuel 2015.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 028 \$ 0,8 %	1 006 \$ 0,8 %
Valeurs mobilières	49 783 36,4	45 892 35,7
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 382 7,6	8 046 6,3
Prêts et acceptations nets	47 651 34,8	48 307 37,5
Actif net des fonds distincts	10 255 7,5	9 781 7,6
Instruments financiers dérivés	3 971 2,9	4 879 3,8
Autres actifs	13 700 10,0	10 746 8,3
Total de l'actif	136 770 \$ 100,0 %	128 657 \$ 100,0 %
Passif et capitaux propres		
Dépôts	50 383 \$ 36,8 %	47 922 \$ 37,2 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 945 5,1	5 464 4,2
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 373 6,9	9 283 7,2
Instruments financiers dérivés	2 631 1,9	2 478 1,9
Passifs des contrats d'assurance	28 371 20,7	26 734 20,8
Passif net des fonds distincts	10 247 7,5	9 776 7,6
Autres passifs	13 298 9,8	11 529 9,0
Obligations subordonnées	1 384 1,0	1 884 1,5
Capitaux propres	14 138 10,3	13 587 10,6
Total du passif et des capitaux propres	136 770 \$ 100,0 %	128 657 \$ 100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 30 juin 2016, l'actif total de la Fédération s'établissait à 136,8 G\$, en hausse de 8,1 G\$, ou de 6,3 %, depuis le 31 décembre 2015. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des valeurs mobilières de 6,2 G\$.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 30 juin 2016, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération totalisait 1,0 G\$, en hausse de 22 M\$, ou de 2,2 %, depuis le 31 décembre 2015. Le volume des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, a augmenté de 6,2 G\$, ou de 11,5 %, pour s'établir à 60,2 G\$ au 30 juin 2016. Cette hausse s'explique par la croissance des activités de marché et des dépôts.

PRÊTS ET ACCEPTATIONS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Caisse membres	20 393 \$ 42,6 %	21 217 \$ 43,8 %
Hypothécaires résidentiels	3 134 6,6	2 861 5,9
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 076 31,5	14 697 30,3
Aux entreprises et aux gouvernements	9 233 19,3	9 712 20,0
	47 836 100,0 %	48 487 100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(185)	(180)
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	47 651 \$	48 307 \$
Prêts garantis ou assurés ⁽¹⁾	5 046 \$	5 553 \$

⁽¹⁾ Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Au 30 juin 2016, l'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, s'établissait à 47,7 G\$, en baisse de 656 M\$, ou de 1,4 %, depuis la fin de 2015.

Les prêts consentis aux caisses membres pour répondre à leurs besoins de liquidités, qui représentaient 42,6 % du portefeuille de crédit de la Fédération, ont décrue de 824 M\$, ou de 3,9 %, pendant la même période, pour atteindre un volume de 20,4 G\$ au 30 juin 2016. Dans le cas des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, ils ont diminué de 479 M\$, ou de 4,9 %, durant la même période, pour s'établir à 9,2 G\$ au 30 juin 2016.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui comptaient 31,5 % du portefeuille total de prêts de la Fédération, ont augmenté de 379 M\$, ou de 2,6 %, depuis le 31 décembre 2015, pour se chiffrer à 15,1 G\$ au 30 juin 2016. Enfin, les prêts hypothécaires résidentiels se sont accrus de 273 M\$, ou de 9,5 %, depuis la fin de 2015, pour totaliser 3,1 G\$ au 30 juin 2016.

Qualité du crédit

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section « Gestion des risques », à la page 27 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Caisses membres	5 200 \$	10,3 %
Particuliers	2 815	5,6
Entreprises et gouvernements	40 349	80,1
Institutions de dépôts et autres	2 019	4,0
Total des dépôts	50 383 \$	100,0 %
		47 922 \$ 100,0 %

Au 30 juin 2016, l'encours des dépôts de la Fédération totalisait 50,4 G\$, en hausse 2,5 G\$, ou de 5,1 %, depuis le 31 décembre 2015. Les dépôts en provenance des entreprises et des gouvernements, qui comptaient 80,1 % de l'encours du portefeuille de dépôt total constituant, ainsi, la principale source de financement de la Fédération, sont principalement à l'origine de cette croissance. En effet, ils ont crû de 1,4 G\$, ou de 3,7 %, depuis la fin de 2015, pour se chiffrer à 40,3 G\$ au 30 juin 2016. Cette progression s'explique notamment par les différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins.

Les dépôts des institutions de dépôts et d'autres sources s'élevaient à 2,0 G\$, soit une progression de 521 M\$, ou de 34,8 %, depuis la fin de 2015. Quant aux dépôts en provenance des particuliers, ils ont crû de 297 M\$, ou de 11,8 %, pendant la même période, pour totaliser 2,8 G\$ au 30 juin 2016. Enfin, les dépôts des caisses membres, pour leur part, constituaient 10,3 % du portefeuille de la Fédération au 30 juin 2016. Leur encours se chiffrait à 5,2 G\$ à cette date, en hausse de 219 M\$, ou de 4,4 %, depuis le 31 décembre 2015.

CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2016, les capitaux propres s'élevaient à 14,1 G\$, en hausse de 551 M\$, ou de 4,1 %, depuis le 31 décembre 2015. Les excédents nets du premier semestre après ristournes aux caisses membres totalisant 503 M\$ et les émissions de 425 M\$ de parts de capital de la Fédération, nettes des frais d'émission, dont 100 M\$ en paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F., ont été des sources de cette croissance. Ils ont été contrebalancés, en partie, par la réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a conçu un programme de simulations de crise. L'objectif de ce dernier est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Soulignons que les autorités réglementaires exigent qu'un montant minimal de fonds propres soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Banque Zag, Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

De même, certaines des filiales du Mouvement Desjardins, dont les sociétés d'assurance, sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Accord de Bâle III

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Le BSIF a aussi statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'accord de Bâle III.

SOMMAIRE DES RATIOS RÉGLEMENTÉS PAR L'AMF EN VERTU DE L'ACCORD DE BÂLE III⁽¹⁾⁽²⁾

	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽³⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 30 juin 2016
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	15,9 %
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	15,9
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	16,6
Ratio de levier	> 3,0	s.o.	> 3,0	s.o.	> 3,0	7,5

⁽¹⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

⁽²⁾ Le ratio de levier est calculé conformément à la directive sur les exigences publiques au titre du ratio de levier de Bâle III émise par l'AMF et se définit comme étant la des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

⁽³⁾ En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Évolution future de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (CBCB).

À cet effet, le CBCB a publié, en décembre 2014, deux documents consultatifs intitulés *Capital floors the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit », ce dernier a été revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les institutions financières. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur la révision du cadre de la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de crédit de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur de la charge AEC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. L'objectif du dispositif révisé est de faire en sorte que, pour le traitement du risque de marché, l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes aboutissent à des résultats crédibles en matière de dotation en fonds propres et favorisent une mise en œuvre concordante des normes dans l'ensemble des juridictions. Le CBCB exigera des institutions financières qu'elles présentent l'information en vertu des nouvelles normes d'ici la fin de 2019. L'AMF n'a pas encore établi de calendrier à cet effet.

Le 4 mars 2016, le CBCB a déposé un document consultatif qui propose une nouvelle approche de calcul du capital réglementaire pour le risque opérationnel nommé *Standardised Measurement Approach for operational risk*. Cette nouvelle approche remplacerait l'approche standard actuellement décrite dans la ligne directrice, alors que l'approche des mesures avancées serait retirée.

Le CBCB a publié le 24 mars 2016 un document concernant la révision des approches de notation interne. L'objectif est de mieux encadrer l'utilisation de ces approches en éliminant l'option d'utiliser celles-ci pour certains portefeuilles, en mettant en place des seuils sur certains paramètres de risques et en balisant davantage la modélisation des paramètres de certains portefeuilles éligibles à la notation interne dans la perspective d'en diminuer la volatilité.

Le 6 avril 2016, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions du cadre régissant le ratio de levier de Bâle III et réaffirme l'exigence réglementaire minimale de 3 %. Toutefois, il examine la possibilité d'imposer de plus grandes exigences aux banques d'importance systémique mondiale. Ce rehaussement d'exigence ne s'appliquerait pas au Mouvement Desjardins.

Le 21 avril 2016, le CBCB a également publié un document nommé « Interest rate risk in the banking book ». Ce document se veut une mise à jour du document publié en 2004, « Principles for the management and supervision of interest rate risk » portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Il vise à faire en sorte que les institutions financières disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et ainsi limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. La mise en application est requise à partir de 2018.

Respect des exigences

Au 30 juin 2016, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 15,9 %, de 15,9 % et de 16,6 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,5 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes, notamment la Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 juin 2016.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les soldes de fonds propres, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de la période.

PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

Total des fonds propres			
	Fonds propres de la catégorie 1	Catégorie 1B	Fonds propres de la catégorie 2
Catégorie 1A			
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital de la Fédération Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions collectives admissibles Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif Parts de qualification admissibles Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽²⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽²⁾ Correspondant à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

FONDS PROPRES, ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES ET RATIOS DE FONDS PROPRES

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	17 397 \$	17 354 \$
Fonds propres de la catégorie 1	17 414	17 371
Total des fonds propres	18 230	18 700
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	76 522 \$	74 845 \$
Risque de marché	2 318	2 157
Risque opérationnel	13 215	13 032
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	92 055 \$	90 034 \$
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)⁽¹⁾		
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	91 731 \$	89 706 \$
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	91 794	89 769
APR pour le total des fonds propres	91 848	89 824
Ajustement transitoire en fonction du seuil⁽¹⁾⁽²⁾	17 955 \$	18 778 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	109 686 \$	108 484 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	15,9 %	16,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	15,9	16,0
Total des fonds propres	16,6	17,2
Levier	7,5	7,8
Exposition du ratio de levier	218 125 \$	222 825 \$

⁽¹⁾ Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. Le seuil est présenté pour tenir compte des APR après les dispositions transitoires pour la charge AEC en ce qui concerne les fonds propres.

⁽²⁾ Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %, tout comme en 2015. Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Le 18 décembre 2015, la Fédération a déposé un prospectus visant l'émission de parts de capital supplémentaires totalisant 500 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 25 janvier 2016. Au cours du premier semestre, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital pour un produit net des frais d'émission de 425 M\$ (comparativement à 759 M\$ à la même date en 2015), dont 100 M\$ en paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

Le 1^{er} juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F d'un montant de 500 M\$.

Au 30 juin 2016, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est légèrement en baisse de 14 pdb par rapport à l'an dernier. Ceci résulte essentiellement de la croissance des actifs pondérés en fonction des risques.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Pour la période de six mois terminée le

(en millions de dollars)	30 juin 2016
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	17 354 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	395
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	136
Parts de capital de la Fédération ⁽²⁾	425
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(277)
Participations ne donnant pas le contrôle	-
Déductions	(636)
Solde à la fin de la période	17 397
Fonds propres de la catégorie 1B	
Solde au début de la période	17
Participations ne donnant pas le contrôle	-
Solde à la fin de la période	17
Total des fonds propres de la catégorie 1	17 414
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	1 329
Parts de qualification admissibles	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	1
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(501)
Provisions collectives admissibles	(12)
Déductions	-
Solde à la fin de la période	816
Total des fonds propres	18 230 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

⁽²⁾ Montant net des frais d'émission.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Depuis mars 2009, le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. De plus, le Mouvement est assujetti à un seuil défini en vertu de Bâle I. Ce seuil est déterminé par la différence entre l'exigence minimale de fonds propres réglementaires selon les règles de la dernière version de la ligne directrice de l'AMF fondée sur Bâle I et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires calculée en vertu de Bâle III.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le deuxième trimestre de 2016 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit et le risque de contrepartie et d'émetteur. Pour le risque de crédit, les principales variations ont été causées par l'évolution de la taille du portefeuille, qui a entraîné une augmentation de 0,7 G\$. L'amélioration de la qualité du portefeuille a causé une diminution de 0,2 G\$. Finalement, la variation de méthode et politique a occasionné une baisse de 0,1 G\$. Pour le risque de contrepartie et d'émetteur, la détérioration de la qualité des différents portefeuilles soumis au risque de contrepartie et d'émetteur, ainsi que l'augmentation du volume de transactions ont entraîné une augmentation de 0,1 G\$.

En ce qui a trait au risque de marché, une augmentation de 0,1 G\$ a été observée, laquelle a été causée par une légère variation dans la qualité du portefeuille. Une légère variation a aussi été observée en ce qui a trait au risque opérationnel, en raison de la variation des revenus générés qui a entraîné une hausse de 0,1 G\$.

L'ajustement en fonction du seuil tel que défini précédemment a diminué de 0,2 G\$ depuis le 31 mars 2016. Cette baisse est attribuable en partie à la variation du portefeuille qui a entraîné une baisse du seuil de 0,4 G\$, la détérioration de la qualité du portefeuille et les changements de méthode et politique ont causé quant à eux une hausse de 0,2 G\$.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 juin 2016, la Fédération administrait et gérait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 417,5 G\$, soit une hausse de 6,6 G\$, ou de 1,6 %, depuis le 31 décembre 2015. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 56,5 G\$ au 30 juin 2016, ce qui représente une croissance de 2,9 M\$, ou de 5,5 %, depuis le 31 décembre 2015.

Entités structurées

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Il est fréquent que leurs capitaux propres soient insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elles ont souvent recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

La Fédération détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé. Ces fiducies effectuent des transactions liées à des actifs synthétiques, des actifs inadmissibles et des actifs traditionnels liés au portefeuille de BTAA. La Fédération a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque de ce portefeuille, de la facilité de financement de marge (FFM) qui y est rattachée et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative des portefeuilles des VAC, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements de la Fédération en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 6 358 M\$ au 30 juin 2016, comparativement à 6 392 M\$ au 31 décembre 2015, et ne possédaient aucun capital propre. Au 30 juin 2016, la Fédération avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 806 M\$, par rapport à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 801 M\$ au 31 décembre 2015. La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relativement aux VAC si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique. La note complémentaire 5 « Valeurs mobilières » des états financiers consolidés intermédiaires contient plus de renseignements à ce sujet.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par la Fédération dans le cadre des opérations de titrisation. Au 30 juin 2016, l'encours des titres hypothécaires adossés émis par la Fédération et vendus à la FCH totalisait 6,3 G\$, comparativement à 6,6 G\$ au 31 décembre 2015.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Fédération est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ainsi qu'au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique.

La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de la solidité financière du Mouvement et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2016, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Fédération est exposée (y compris le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ainsi que le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 46 à 73 du rapport annuel 2015 de la Fédération.

L'évolution de la divulgation des risques sera accentuée avec l'atteinte, au cours des prochaines années, de la conformité aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques (ADRNR) qui renforcera la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques compte tenu de la désignation du Mouvement Desjardins en tant qu'une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. De plus, elle est exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les valeurs mobilières. Notons également que la Fédération est exposée au risque de crédit par ses prêts aux caisses membres.

Qualité du portefeuille de prêts

La Fédération continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Au 30 juin 2016, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 84 M\$, en légère baisse de 1 M\$ depuis le 31 décembre 2015. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,18 % au terme du deuxième trimestre de 2016, soit le même ratio que celui enregistré au 31 décembre 2015.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 3 M\$ au 30 juin 2016, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 3,6 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 3,5 % au 31 décembre 2015.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 182 M\$ au 30 juin 2016, en hausse par rapport à celle de 177 M\$ enregistrée à la fin de 2015. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 74 M\$ au 30 juin 2016 a été comptabilisée au poste « Autres passifs - Autres » du bilan consolidé, soit une baisse de 17 M\$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2015. La provision collective reflète la meilleure estimation quant aux provisions pour pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été désignés comme étant des prêts douteux sur le plan individuel.

PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2016				Prêts douteux nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets	
Caisse membres	20 393 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Hypothécaires résidentiels	3 134	2	-	2	3
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 076	69	-	69	73
Aux entreprises et aux gouvernements	9 233	13	3	10	6
Total	47 836 \$	84 \$	3 \$	81 \$	82 \$
En pourcentage des prêts et acceptations bruts		0,18 %		0,17 %	0,17 %

TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

(en pourcentage)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Hypothécaires résidentiels	- %	- %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	-	-
Aux entreprises et aux gouvernements	23,1	33,3
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux	3,6	3,5

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) du Mouvement détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis. La situation sur le continent européen est néanmoins à surveiller suite au résultat inattendu du vote du Brexit au Royaume-Uni à la fin juin. Certains pays de la zone euro pourraient avoir à recapitaliser leurs banques en raison de la détérioration des économies locales.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités d'assurance et de négociation. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

L'ensemble des instruments financiers génère un risque de marché pour les activités de négociation, les activités d'assurance et les activités de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. La principale mesure relative à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt et aux activités d'assurance est présentée au tableau « Sensibilité aux taux d'intérêt ». Le suivi des activités de négociation est principalement effectué à l'aide de la VaR globale et de la VaR globale en période de tension présentées au tableau « VaR par catégories de risques ». Ces différentes mesures sont complétées par des programmes de simulations de crise.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2016		Au 31 mars 2016		Au 30 juin 2015	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	4 \$	(64)\$	- \$	(87)\$	(6)\$	(55)\$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾	(48)	72	(40)	94	(16)	62

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 219 M\$ avant impôts au 30 juin 2016 et de respectivement 206 M\$ et 284 M\$ au 31 mars 2016 et au 30 juin 2015. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 231 M\$ avant impôts au 30 juin 2016 et de respectivement 205 M\$ et 272 M\$ au 31 mars 2016 et au 30 juin 2015.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt, le risque spécifique de taux d'intérêt et le risque de change représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016				Pour les trimestres terminés le 31 mars 2016 30 juin 2015			
	Au 30 juin 2016	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 mars 2016	Moyenne	Au 30 juin 2015	Moyenne
Actions	0,1 \$	0,2 \$	2,4 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,1 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,3	1,9	0,1	0,7	0,2	0,4	0,5
Taux d'intérêt	3,8	3,2	4,8	2,3	3,2	2,9	3,3	4,1
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	4,3	4,5	6,8	2,3	4,9	4,7	10,6	10,7
Effet de diversification ⁽²⁾	(4,5)	(4,9)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(5,5)	(5,1)	(11,1)	(11,3)
VaR globale	3,8 \$	3,3 \$	4,7 \$	2,4 \$	3,4 \$	2,9 \$	3,3 \$	4,1 \$
VaR globale en période de tension	7,6 \$	9,6 \$	12,6 \$	7,4 \$	9,9 \$	8,5 \$	15,4 \$	12,7 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2016, en hausse de 0,4 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2016. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 0,3 M\$ de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 9,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2016, en hausse de 1,1 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2016. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des périodes présentées.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

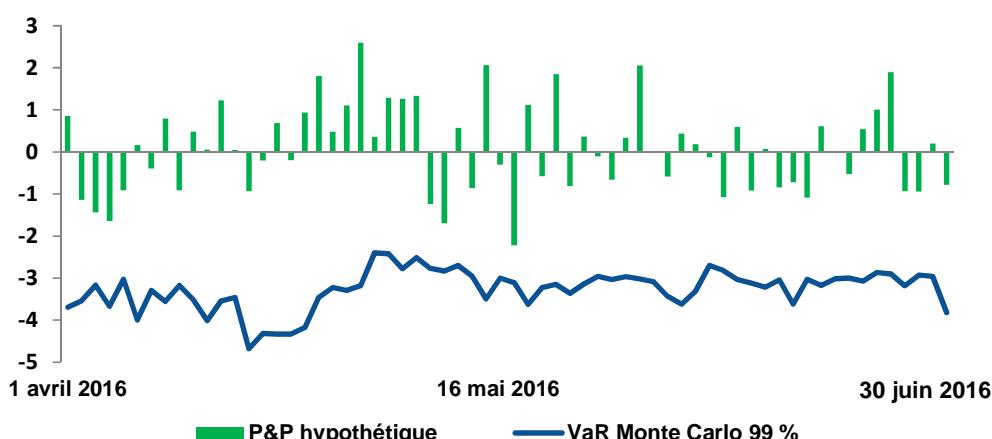
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du deuxième trimestre de 2016, il n'y a eu aucun dépassement du P&P hypothétique.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidité.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Les exigences réglementaires liées au ratio NSFR devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 121,5 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2016 comparativement à un ratio de 121,6 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence. Il est à noter que le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi qui modifie plusieurs lois fédérales pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Ces modifications ne sont pas actuellement en vigueur. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la section « Évolution du contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le Mouvement, le réseau des caisses et la Caisse centrale Desjardins sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Sources de refinancement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts présentés au bilan consolidé s'élevait à 50,4 G\$ au 30 juin 2016, en hausse de 2,5 G\$ depuis le 31 décembre 2015. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Revue du bilan » de ce rapport de gestion.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2016								Au 31 décembre 2015
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	
Billets à escompte au porteur	1 594 \$	1 266 \$	133 \$	5 \$	2 998 \$	- \$	- \$	2 998 \$	2 162 \$
Papier commercial	3 206	5 049	283	51	8 589	-	-	8 589	7 069
Billets à moyen terme	-	-	799	355	1 154	6 008	4 161	11 323	10 188
Titrisation de créances hypothécaires	-	-	684	650	1 334	1 508	4 846	7 688	7 619
Obligations sécurisées	-	-	-	1 937	1 937	-	4 288	6 225	7 955
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 384	1 384	1 884
Total	4 800 \$	6 315 \$	1 899 \$	2 998 \$	16 012 \$	7 516 \$	14 679 \$	38 207 \$	36 877 \$
dont :									
Garantis	- \$	- \$	684 \$	2 587 \$	3 271 \$	1 508 \$	10 518 \$	15 297 \$	17 458 \$
Non garantis	4 800	6 315	1 215	411	12 741	6 008	4 161	22 910	19 419

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Caisse centrale Desjardins, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 1,3 G\$ par rapport au 31 décembre 2015. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des billets à moyen terme et du papier commercial, compensée en partie par la diminution des obligations sécurisées.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

FINANCEMENT DE GROS PAR DEVISES

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2016		Au 31 décembre 2015	
Dollars canadiens	16 546 \$	43,3 %	15 940 \$	43,2 %
Dollars américains	14 137	37,0	13 499	36,6
Autres	7 524	19,7	7 438	20,2
	38 207 \$	100,0 %	36 877 \$	100,0 %

Programmes et stratégies de refinancement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours du premier semestre de 2016, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins de la Fédération grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses.

En vue de tirer parti d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale Desjardins maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un refinancement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale Desjardins sont les suivants :

PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT

Au 30 juin 2016

Programmes de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros ⁽¹⁾
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré (2011) et le Programme d'obligations sécurisées législatif (2014) de la Caisse centrale Desjardins.

La Caisse centrale Desjardins a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 877 M\$ au cours des six premiers mois de 2016. Durant la même période, elle a également procédé à une émission par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises d'un montant total de 1,0 G d'euros sur le marché européen.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de refinancement à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins s'élevait à 25,2 G\$ au 30 juin 2016, comparativement à 25,8 G\$ au 31 décembre 2015. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 30 juin 2016, comparativement à 1,9 G\$ au 31 décembre 2015. Soulignons par ailleurs que le 1^{er} juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F d'un montant de 500 M\$. De plus, afin de compléter son refinancement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, au cours des six premiers mois de 2016, des parts de capital pour un montant total de 425 M\$, nets des frais d'émission.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent sa capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours du premier semestre de 2016, les cotes de crédit attribuées aux titres du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées. De plus, les agences de notation Fitch, Moody's et Standard & Poor's (S&P) ont confirmé les cotes de crédit et leurs perspectives.

Les perspectives attribuées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's au Mouvement et aux six grandes banques canadiennes demeurent négatives. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's demeure toutefois stable. DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement et à celles des six grandes banques canadiennes par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique relativement au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. continuent de bénéficier de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élévé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Dans l'éventualité où la cote de crédit de la Caisse centrale Desjardins serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation, cette dernière serait dans l'obligation de fournir des garanties de 1,2 G\$ afin de respecter ses engagements liés au programme des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) restructurés dans l'Accord de Montréal. Lors d'une telle situation, la mise en garantie d'actifs diminuerait les réserves de liquidités de la Caisse centrale Desjardins d'un montant équivalent à la valeur des garanties déposées, ces dernières se trouvant dès lors grevées et donc non utilisables. Ce montant demeurera en vigueur jusqu'à l'échéance de l'Accord de Montréal en janvier 2017.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte d'objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (ex. cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement afin de le maintenir à un niveau acceptable.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TITRES ADOSSES

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2016		Au 31 décembre 2015	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	32 \$	33 \$	49 \$	50 \$
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽²⁾	257	268	307	316

⁽¹⁾ Ces titres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽²⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan consolidé, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2016			Au 31 décembre 2015		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	624 \$	7 \$	- \$	706 \$	4 \$	- \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	67	1	-	69	1	-

⁽¹⁾ Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	190 \$	203 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	26	35
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	2	2

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2016, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 74 et 75 du rapport annuel 2015.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché. La Fédération effectue des transactions avec d'autres entités du Mouvement Desjardins, qui sont principalement des caisses.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2015.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées, y compris les transactions avec d'autres entités du Mouvement.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 94 à 111 du rapport annuel 2015.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 76 à 80 du rapport annuel 2015 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine.

Aucun changement significatif n'a été apporté à ces jugements, à ces estimations, à ces hypothèses et à ces méthodes comptables au cours des six premiers mois de 2016.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2015, sont présentées à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, à la page 111 du rapport annuel 2015. L'IASB a publié depuis la norme et les amendements suivants :

IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, et élimine ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces amendements, qui seront applicables à la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 à compter du 1^{er} janvier 2018.

BILAN CONSOLIDÉ

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		1 028 \$	1 006 \$
Valeurs mobilières			
Caisses membres		2 584	2 783
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		32 577	28 715
Titres disponibles à la vente	5	14 622	14 394
		49 783	45 892
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		10 382	8 046
Prêts	6		
Caisses membres		20 393	21 217
Hypothécaires résidentiels		3 134	2 861
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		15 076	14 697
Aux entreprises et aux gouvernements		9 186	9 336
		47 789	48 111
Provision pour pertes sur prêts	6	(185)	(180)
		47 604	47 931
Actif net des fonds distincts		10 255	9 781
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		47	376
Primes à recevoir		1 939	1 665
Instruments financiers dérivés	9	3 971	4 879
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 753	2 041
Actifs de réassurance		2 311	1 964
Immeubles de placement		724	669
Immobilisations corporelles		765	745
Goodwill		470	472
Immobilisations incorporelles		704	660
Actifs d'impôt différé		805	678
Autres		2 229	1 852
		17 718	16 001
TOTAL DE L'ACTIF		136 770 \$	128 657 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	8		
Caisses membres		5 200 \$	4 981 \$
Particuliers		2 815	2 518
Entreprises et gouvernements		40 349	38 925
Institutions de dépôts		2 019	1 498
		50 383	47 922
Autres passifs			
Acceptations		47	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		6 945	5 464
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		9 373	9 283
Instruments financiers dérivés	9	2 631	2 478
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		6 386	4 713
Passifs des contrats d'assurance		28 371	26 734
Passif net des fonds distincts		10 247	9 776
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		1 961	1 548
Passifs d'impôt différé		219	218
Autres		4 685	4 674
		70 865	65 264
Obligations subordonnées		1 384	1 884
TOTAL DU PASSIF		122 632	115 070
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	10	7 930	7 505
Excédents non répartis		4 439	3 977
Cumul des autres éléments du résultat global	11	388	265
Réserves		430	507
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		13 187	12 254
Participations ne donnant pas le contrôle		951	1 333
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		14 138	13 587
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		136 770 \$	128 657 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Yvon Vinet, LL.L., D.D.N.
Vice-président du conseil

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
		2016	2015	2016	2015
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts caisses membres		75 \$	73 \$	153 \$	155 \$
Prêts autres		341	316	681	614
Valeurs mobilières		84	80	165	157
		500	469	999	926
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts caisses membres		34	38	70	77
Dépôts autres		130	116	253	231
Obligations subordonnées et autres		23	31	49	63
		187	185	372	371
REVENU NET D'INTÉRÊTS		313	284	627	555
PRIMES NETTES		1 764	1 724	3 509	3 624
AUTRES REVENUS					
Cotisations des caisses membres		114	84	196	154
Autres revenus provenant des caisses membres		152	155	304	305
Commissions sur prêts et cartes de crédit		153	157	323	309
Services de courtage et de fonds de placement		286	267	546	519
Honoraires de gestion et de services de garde		93	96	181	185
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	13	939	(524)	1 527	639
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		84	94	151	180
Revenus nets sur les autres placements		50	92	100	138
Revenus de change		17	17	29	40
Autres		19	(9)	80	74
		1 907	429	3 437	2 543
REVENU TOTAL		3 984	2 437	7 573	6 722
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	6	58	88	130	155
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE		2 065	332	3 823	2 835
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Rémunération et autres versements aux caisses membres		132	138	271	281
Salaires et avantages sociaux		592	567	1 184	1 122
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		111	98	211	190
Ententes de services et impartition		78	86	161	168
Communications		70	64	131	125
Autres		564	505	1 071	1 009
		1 547	1 458	3 029	2 895
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		314	559	591	837
Impôts sur les excédents		43	105	88	141
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX CAISSES		271 \$	454 \$	503 \$	696 \$
dont :					
Part revenant au Groupe		248 \$	378 \$	457 \$	592 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		23	76	46	104

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
(en millions de dollars canadiens)				
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	271 \$	454 \$	503 \$	696 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(121)	232	(303)	180
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	1	(2)	1
	(121)	233	(305)	181
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	114	(129)	144	82
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(25)	(38)	(41)	(71)
	89	(167)	103	11
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1	(2)	(3)	6
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(1)	(1)	(4)	(2)
	-	(3)	(7)	4
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	(1)	-	(1)	1
	88	(170)	95	16
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	(33)	63	(210)	197
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	238 \$	517 \$	293 \$	893 \$
donc :				
Part revenant au Groupe	215 \$	456 \$	252 \$	777 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	23	61	41	116

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
(en millions de dollars canadiens)				
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(44) \$	85 \$	(111) \$	66 \$
	(44)	85	(111)	66
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	42	(43)	64	12
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(3)	(8)	(9)	(17)
	39	(51)	55	(5)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	-	(1)	(1)	1
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	-	-	(1)	-
	-	(1)	(2)	1
	39	(52)	53	(4)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(5) \$	33 \$	(58) \$	62 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audité)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

(en millions de dollars canadiens)

	Capital social (note 10)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 11)	Réserves de stabilisation	Réserves générale et autres réserves	Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	7 505 \$	3 977 \$	265 \$	436 \$	71 \$	507 \$	12 254 \$	1 333 \$	13 587 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	457	-	-	-	-	457	46	503
Autres éléments du résultat global pour la période	-	(294)	89	-	-	-	(205)	(5)	(210)
Résultat global de la période	-	163	89	-	-	-	252	41	293
Émission de parts de capital F	426	-	-	-	-	-	426	-	426
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Rémunération sur les parts de capital F	-	(135)	-	-	-	-	(135)	-	(135)
Émission de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(15)	(15)
Transfert des titulaires de contrats avec participation ⁽¹⁾	-	362	34	-	-	-	396	(396)	-
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	77	-	-	(77)	(77)	-	-	-
Autres	-	(5)	-	-	-	-	(5)	(10)	(15)
SOLDE AU 30 JUIN 2016	7 930 \$	4 439 \$	388 \$	436 \$	(6) \$	430 \$	13 187 \$	951 \$	14 138 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	7 050 \$	3 290 \$	386 \$	436 \$	4 \$	440 \$	11 166 \$	561 \$	11 727 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	592	-	-	-	-	592	104	696
Autres éléments du résultat global pour la période	-	174	11	-	-	-	185	12	197
Résultat global de la période	-	766	11	-	-	-	777	116	893
Émission de parts de capital F	762	-	-	-	-	-	762	-	762
Frais d'émission des parts de capital F	(3)	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)
Autres variations nettes du capital social	-	-	-	-	-	-	-	10	10
Versement aux caisses membres	-	(12)	-	-	-	-	(12)	-	(12)
Rémunération sur les parts de capital F	-	(85)	-	-	-	-	(85)	-	(85)
Émission de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	652	652
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	(21)	(21)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(22)	(22)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(75)	-	-	75	75	-	-	-
Transactions liées aux options de vente	-	7	-	-	-	-	7	-	7
Ajustement ayant trait à des transactions entre parties liées	-	(42)	-	-	8	8	(34)	-	(34)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
SOLDE AU 30 JUIN 2015	7 809 \$	3 849 \$	397 \$	436 \$	87 \$	523 \$	12 578 \$	1 289 \$	13 867 \$

⁽¹⁾ En vertu de la Loi sur les assurances, une société d'assurance de personnes peut transférer, dans le cours normal de ses affaires, une portion des excédents cumulatifs attribuables aux titulaires de contrat avec participation aux capitaux propres revenant au groupe.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	591 \$	837 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	47	45
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	1 637	284
Dotation à la provision pour pertes sur créances	130	155
Dépréciation comptabilisée au résultat net sur les titres disponibles à la vente	14	31
Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente	(63)	(126)
Autres	56	70
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(3 862)	(1 853)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(2 336)	(1 112)
Prêts	197	(2 028)
Instruments financiers dérivés, montant net	1 061	(618)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	(39)	(8)
Dépôts	2 461	3 395
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 481	3 308
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	90	(1 067)
Autres	(1 020)	257
Impôts versés sur les excédents	(233)	(115)
Versements des ristournes aux caisses membres	-	(9)
	212	1 446
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	-	13
Remboursement d'obligations subordonnées	(500)	-
Ventes de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	-	9
Émission de parts de capital F	326	762
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	(3)
Versements aux caisses membres	-	(12)
Autres variations nettes du capital social	-	10
Rémunération sur les parts de capital F	(35)	(85)
Émission de capital-actions	1	652
Rachat de capital-actions	(3)	(21)
Dividendes versés	(15)	(22)
E exercice d'options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(33)
	(229)	1 270
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des valeurs mobilières avec les caisses membres	199	(405)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(20 218)	(20 284)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	5 119	8 244
Produits tirés de l'échéance de titres disponibles à la vente	15 061	9 560
Acquisitions d'entreprises nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	-	(76)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(122)	(146)
	39	(3 107)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22	(391)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 006	1 232
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 028 \$	841 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	441 \$	377 \$
Intérêts et dividendes reçus	1 717	951

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées)

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que les zones ombragées de la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration le 12 août 2016.

MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2015, sont décrites à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels. L'IASB a publié depuis la norme et les amendements suivants :

IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur qui exige de comptabiliser au bilan, des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces amendements, qui seront applicables à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 à compter du 1^{er} janvier 2018.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés comme instruments de couverture :

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾		
Au 30 juin 2016							
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	17 \$	63 \$	279 \$	669 \$	- \$	1 028 \$	
Valeurs mobilières							
Caisses membres	-	-	-	2 584	-	2 584	
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	13 517	19 060	-	-	-	32 577	
Titres disponibles à la vente	-	-	14 622	-	-	14 622	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	10 382	-	10 382	
Prêts ⁽¹⁾	-	-	-	47 604	-	47 604	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	47	-	47	
Primes à recevoir	-	-	-	1 939	-	1 939	
Instruments financiers dérivés	2 840	-	-	-	1 131	3 971	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	3 753	-	3 753	
Autres	-	-	-	1 075	-	1 075	
Total des actifs financiers	16 374 \$	19 123 \$	14 901 \$	68 053 \$	1 131 \$	119 582 \$	
Passifs financiers							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	50 383 \$	- \$	50 383 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	47	-	47	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 945	-	-	-	-	6 945	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	9 373	-	9 373	
Instruments financiers dérivés	2 366	-	-	-	265	2 631	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	6 386	-	6 386	
Autres	207	-	-	2 603	-	2 810	
Obligations subordonnées	-	-	-	1 384	-	1 384	
Total des passifs financiers	9 518 \$	- \$	- \$	70 176 \$	265 \$	79 959 \$	

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 6 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

⁽²⁾ Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 9 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾		
Au 31 décembre 2015							
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	18 \$	59 \$	297 \$	632 \$	- \$	1 006 \$	
Valeurs mobilières							
Caisse membres	-	-	-	2 783	-	2 783	
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10 262	18 453	-	-	-	28 715	
Titres disponibles à la vente	-	-	14 394	-	-	14 394	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	8 046	-	8 046	
Prêts ⁽¹⁾	-	-	-	47 931	-	47 931	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	376	-	376	
Primes à recevoir	-	-	-	1 665	-	1 665	
Instruments financiers dérivés	2 744	-	-	-	2 135	4 879	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	2 041	-	2 041	
Autres	-	-	-	911	-	911	
Total des actifs financiers	13 024 \$	18 512 \$	14 691 \$	64 385 \$	2 135 \$	112 747 \$	
Passifs financiers							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	47 922 \$	- \$	47 922 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	376	-	376	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	-	-	-	-	5 464	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	9 283	-	9 283	
Instruments financiers dérivés	2 403	-	-	-	75	2 478	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	4 713	-	4 713	
Autres	337	-	-	2 620	-	2 957	
Obligations subordonnées	-	-	-	1 884	-	1 884	
Total des passifs financiers	8 204 \$	- \$	- \$	66 798 \$	75 \$	75 077 \$	

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 6 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

⁽²⁾ Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 9 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs, comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour plus de renseignements concernant la description des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières »; « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente »; « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations »; « Primes à recevoir »; « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières »; certains « Autres actifs – Autres »; « Acceptations »; « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat »; « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières »; et certains « Autres passifs – Autres ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

	Au 30 juin 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Caisse membres	2 584 \$	2 754 \$	2 783 \$	2 955 \$
Prêts	47 604	47 855	47 931	48 013
Passifs financiers				
Dépôts	50 383	50 367	47 922	47 867
Obligations subordonnées	1 384	1 548	1 884	2 061

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 30 juin 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 \$	75 \$	- \$	80 \$
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 752	515	-	8 267
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 701	1 145	-	17 846
Corps scolaires ou publics au Canada	31	114	-	145
Administrations publiques à l'étranger	334	-	-	334
Autres titres				
Institutions financières	30	924	62	1 016
Autres émetteurs	1	1 809	1 845	3 655
Titres de participation	995	220	99	1 314
	25 849	4 802	2 006	32 657
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 766	-	1 766
Contrats de change	-	1 105	-	1 105
Autres contrats	-	1 100	-	1 100
	-	3 971	-	3 971
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	25 849	8 773	2 006	36 628
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15	264	-	279
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 919	634	-	2 553
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	6 814	968	-	7 782
Administrations publiques à l'étranger	13	25	-	38
Autres titres				
Institutions financières	-	747	-	747
Autres émetteurs	-	465	105	570
Titres de participation	2 258	552	121	2 931
Total des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	11 019	3 655	226	14 900
Instruments financiers des fonds distincts	4 988	5 272	13	10 273
Total des actifs financiers	41 856 \$	17 700 \$	2 245 \$	61 801 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 747 \$	198 \$	- \$	6 945 \$
Autres	-	-	207	207
	6 747	198	207	7 152
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 154	-	1 154
Contrats de change	-	426	-	426
Autres contrats	-	1 051	-	1 051
	-	2 631	-	2 631
Total des passifs financiers	6 747 \$	2 829 \$	207 \$	9 783 \$

⁽¹⁾ Au 30 juin 2016, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 1 M\$ sont comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (*suite*)

Au 31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 \$	70 \$	- \$	77 \$
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 810	500	-	7 310
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	13 886	1 090	-	14 976
Corps scolaires ou publics au Canada	29	111	-	140
Administrations publiques à l'étranger	311	-	-	311
Autres titres				
Institutions financières	29	1 054	72	1 155
Autres émetteurs	-	1 796	1 879	3 675
Titres de participation	872	208	68	1 148
	21 944	4 829	2 019	28 792
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 605	-	1 605
Contrats de change	-	2 253	-	2 253
Autres contrats	-	1 021	-	1 021
	-	4 879	-	4 879
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	21 944	9 708	2 019	33 671
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	297	-	297
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 004	683	-	2 687
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	6 977	843	-	7 820
Administrations publiques à l'étranger	13	28	-	41
Autres titres				
Institutions financières	-	666	-	666
Autres émetteurs	-	396	106	502
Titres de participation	1 999	547	131	2 677
Total des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	10 993	3 460	237	14 690
Instruments financiers des fonds distincts	4 961	4 822	8	9 791
Total des actifs financiers	37 898 \$	17 990 \$	2 264 \$	58 152 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 297 \$	167 \$	- \$	5 464 \$
Autres	-	-	337	337
	5 297	167	337	5 801
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 204	-	1 204
Contrats de change	-	252	-	252
Autres contrats	-	984	38	1 022
	-	2 440	38	2 478
Total des passifs financiers	5 297 \$	2 607 \$	375 \$	8 279 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2015, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 1 M\$ étaient comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2016 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient la Fédération sont les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), les obligations hypothécaires, les titres de participation, le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ainsi que le passif financier lié à une contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

La Fédération utilise un modèle interne pour évaluer les BTAA. Des données obtenues auprès de tierces parties sont utilisées pour valider cette évaluation a posteriori, et tout écart important est analysé. De plus, les résultats de ce modèle sont comparés fréquemment à certains indices de crédit et à d'autres indicateurs pertinents.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, la Fédération a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

La Fédération évalue la majorité des titres de participation en se basant sur des évaluations de courtiers obtenues auprès de tierces parties indépendantes et il examine et approuve les données obtenues.

Dans le cadre de l'acquisition de Qtrade Canada Inc. réalisée en 2013, la Fédération a consenti à certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates, qui sont définies ci-après en tant que « Passif financier lié aux options de vente ». Les principales données utilisées dans l'évaluation de ce passif financier découlent de prévisions internes de la direction de l'entreprise acquise et d'estimations de la Fédération. Les prévisions internes et les hypothèses sur lesquelles repose cette technique d'évaluation ont été préparées par une tierce partie indépendante, puis examinées et approuvées par la Fédération.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), la Fédération a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. State Farm compensera la Fédération pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et la Fédération devra quant à elle remettre à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (*suite*)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de la période
Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2016								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	72 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(10) \$	62 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	8	-	-	-	-	-	-	8
Billets à terme adossés à des actifs	801	-	7	-	-	-	(2)	806
Obligations hypothécaires	1 043	-	8	-	-	5	(25)	1 031
Titres adossés à des actifs financiers	27	-	1	-	-	-	(28)	-
Titres de participation	68	-	-	-	-	47	(16)	99
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 019	-	16	-	-	52	(81)	2 006
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	106	-	-	1	-	-	(2)	105
Titres de participation	131	1	(2)	25	(38)	13	(9)	121
Total des actifs financiers disponibles à la vente	237	1	(2)	26	(38)	13	(11)	226
Instruments financiers des fonds distincts	8	-	-	-	-	5	-	13
Total des actifs financiers	2 264 \$	1 \$	14 \$	26 \$	(38) \$	70 \$	(92) \$	2 245 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	79 \$	- \$	2 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	81 \$
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	258	-	23	-	-	-	(155)	126
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats - Autres	38	-	-	-	(38)	-	-	-
Total des passifs financiers	375 \$	- \$	25 \$	- \$	(38) \$	- \$	(155) \$	207 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (*suite*)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (*suite*)

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de la période
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	72 \$	- \$	1 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	73 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	10	-	(3)	-	-	-	-	7
Billets à terme adossés à des actifs	1 641	-	34	-	-	-	(877)	798
Obligations hypothécaires	850	-	5	-	-	29	(15)	869
Titres adossés à des actifs financiers	26	-	-	-	-	-	-	26
Titres de participation	21	-	-	-	-	42	-	63
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 620	-	37	-	-	71	(892)	1 836
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	107	-	-	1	-	-	(1)	107
Titres de participation	43	(2)	-	13	-	68	(7)	115
Total des actifs financiers disponibles à la vente	150	(2)	-	14	-	68	(8)	222
Total des actifs financiers	2 770 \$	(2) \$	37 \$	14 \$	- \$	139 \$	(900) \$	2 058 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	91 \$	- \$	3 \$	- \$	- \$	- \$	(7) \$	87 \$
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	-	-	87	-	-	113	-	200
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats - Autres	17	(2)	10	-	-	2	(6)	21
Total des passifs financiers	108 \$	(2) \$	100 \$	- \$	- \$	115 \$	(13) \$	308 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 30 juin 2016	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets à terme adossés à des actifs	806 \$	Modèle interne ⁽¹⁾	Prime d'illiquidité ^(B)	1,07 %
Obligations hypothécaires	1 198	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 520 p.b.
Titres de participation	220	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	- - (2)
Autres actifs financiers ⁽³⁾	21			
Total des actifs financiers	2 245 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié aux options de vente	81 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Valeur de l'entreprise ^(A,C) Taux d'actualisation ^(B,C) Date d'exercice des options de vente ^(B,C)	- - (4)
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	126	Techniques actuarielles ⁽⁵⁾	Provision pour sinistre et frais de règlement ^(B)	1 an à 3,5 ans - - (6)
Total des passifs financiers	207 \$			

Au 31 décembre 2015	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets à terme adossés à des actifs	801 \$	Modèle interne ⁽¹⁾	Prime d'illiquidité ^(B)	2 %
Obligations hypothécaires	1 221	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 520 p.b.
Titres de participation	38	Modèle d'évaluation des options	Proportion de l'écart de crédit ^(B,C) Majoration des prix d'exercice ^(B,C)	75 % 5 %
Autres actifs financiers ⁽³⁾	161	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	- - (2)
Total des actifs financiers	2 264 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié aux options de vente	79 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Valeur de l'entreprise ^(A,C) Taux d'actualisation ^(B,C) Date d'exercice des options de vente ^(B,C)	- - (4)
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	258	Techniques actuarielles ⁽⁵⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	6 mois à 4 ans - - (6)
Autres passifs financiers⁽⁷⁾	38			
Total des passifs financiers	375 \$			

⁽¹⁾ Pour une description du modèle interne, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 5 « Valeurs mobilières ».

⁽²⁾ En raison de la nature de ce type d'investissement, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽³⁾ Incluent les autres actifs financiers tels que les titres adossés à des actifs financiers.

⁽⁴⁾ En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽⁵⁾ En raison de la nature de ce passif financier, aucune provision pour sinistres et frais de règlement n'est présente.

⁽⁶⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

⁽⁷⁾ En raison de la nature de ce passif financier aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽⁷⁾ Incluent les autres passifs financiers tels que les autres contrats d'instruments financiers dérivés.

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables :

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Au 30 juin 2016	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 519 \$	34 \$	- \$	2 553 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 543	240	1	7 782
Administrations publiques à l'étranger	38	1	1	38
Autres titres				
Institutions financières	740	8	1	747
Autres émetteurs	544	26	-	570
Titres de participation ⁽¹⁾	2 727	325	120	2 932
	14 111 \$	634 \$	123 \$	14 622 \$
 Au 31 décembre 2015	 Coût après amortissement	 Gains bruts non réalisés	 Pertes brutes non réalisées	 Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 652 \$	35 \$	- \$	2 687 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 654	175	9	7 820
Administrations publiques à l'étranger	40	1	-	41
Autres titres				
Institutions financières	663	5	2	666
Autres émetteurs	486	18	2	502
Titres de participation	2 524	305	151	2 678
	14 019 \$	539 \$	164 \$	14 394 \$

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'évaluation des pertes de valeur sur les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt se base sur l'existence d'une indication objective de dépréciation, ainsi que sur le jugement qui est porté sur le recouvrement des sommes investies.

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2016, la Fédération a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 12 M\$ (14 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2015), tout comme un montant de 14 M\$ (31 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente ont été comptabilisé à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

La Fédération détient des BTAA de véhicules d'actifs cadres (VAC) dont la juste valeur et la valeur nominale s'établissent respectivement à 806 M\$ et à 840 M\$ au 30 juin 2016 (801 M\$ et 844 M\$ au 31 décembre 2015), et sont réparties entre le VAC 1 et le VAC 3, la quasi-totalité étant attribuable au VAC 1.

Les swaps sur défaillance de crédit servant de couverture économique aux BTAA ont une juste valeur négative de 1 M\$ au 30 juin 2016 (juste valeur négative de 3 M\$ au 31 décembre 2015). Pour obtenir de l'information sur la méthodologie d'évaluation des BTAA, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières » et à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels de 2015.

La Fédération participe, pour un montant de 1 193 M\$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps sur défaillance de crédit du VAC 1. Jusqu'au 30 juin 2016, aucun montant n'a été prélevé sur la FFM. De plus, la Fédération a acheté une protection de 400 M\$ à l'égard de ses engagements en vertu de la FFM. Pour plus de renseignements concernant les modalités de la FFM et de la protection acquise, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières » des états financiers consolidés annuels de 2015.

Incidence sur les résultats

Un gain totalisant 4 M\$ relatif à la juste valeur des BTAA a été comptabilisé aux résultats consolidés de la Fédération pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2016 (gain de 3 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2015), tout comme un gain de 7 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2016 (gain de 34 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015). De plus, aucun gain relatif aux instruments financiers dérivés servant de couverture aux BTAA a été comptabilisé pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2016 (gain de 1 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2015), tout comme un gain de 1 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2016 (perte non significative pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015).

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 30 juin 2016	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective ⁽¹⁾	Prêts nets
Caisse membres	20 393 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 393 \$
Hypothécaires résidentiels	3 104	28	2	-	2	3 132
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	14 439	568	69	-	111	14 965
Aux entreprises et aux gouvernements	9 067	106	13	3	69	9 114
	47 003 \$	702 \$	84 \$	3 \$	182 \$	47 604 \$

⁽¹⁾ Comprend la provision collective sur prêts douteux de 20 M\$.

Au 31 décembre 2015	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective ⁽¹⁾	Prêts nets
Caisse membres	21 217 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	21 217 \$
Hypothécaires résidentiels	2 845	13	3	-	2	2 859
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	14 016	608	73	-	109	14 588
Aux entreprises et aux gouvernements	9 245	82	9	3	66	9 267
	47 323 \$	703 \$	85 \$	3 \$	177 \$	47 931 \$

⁽¹⁾ Comprend la provision collective sur prêts douteux de 19 M\$.

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non douteux :

Au 30 juin 2016	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	24 \$	2 \$	1 \$	1 \$	28 \$
Hypothécaires résidentiels	24 \$	2 \$	1 \$	1 \$	28 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	434	92	42	-	568
Aux entreprises et aux gouvernements	106	-	-	-	106
	564 \$	94 \$	43 \$	1 \$	702 \$

Au 31 décembre 2015	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	9 \$	2 \$	- \$	2 \$	13 \$
Hypothécaires résidentiels	9 \$	2 \$	- \$	2 \$	13 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	462	101	45	-	608
Aux entreprises et aux gouvernements	82	-	-	-	82
	553 \$	103 \$	45 \$	2 \$	703 \$

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau suivant présente les variations des provisions pour pertes sur créances :

	Hypothécaires résidentiels		À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		Aux entreprises et aux gouvernements		Total	
Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Solde au début de la période	2 \$	2 \$	144 \$	126 \$	125 \$	112 \$	271 \$	240 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	-	-	143	149	(13)	6	130	155
Radiations et recouvrements	-	-	(142)	(132)	-	-	(142)	(132)
Solde à la fin de la période	2 \$	2 \$	145 \$	143 \$	112 \$	118 \$	259 \$	263 \$
Composition du solde :								
Provision pour pertes sur prêts	2 \$	2 \$	111 \$	109 \$	72 \$	72 \$	185 \$	183 \$
Provision pour les éléments hors bilan ⁽¹⁾	-	-	34	34	40	46	74	80

⁽¹⁾ La provision relative aux éléments hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 7 – OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Des entités structurées sont en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de chacune de ces entités sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à l'une ou l'autre de ces entités afin de faciliter l'acquisition des actifs aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalent à l'encours des prêts détenus par ces entités. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à l'une ou l'autre de ces entités structurées selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour les entités structurées ni pour la Fédération et ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 6 225 M\$ au 30 juin 2016 (7 954 M\$ au 31 décembre 2015), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

NOTE 8 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 juin 2016				Au 31 décembre 2015			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Caisse membres	1 630 \$	- \$	3 570 \$	5 200 \$	1 231 \$	- \$	3 750 \$	4 981 \$
Particuliers	1 795	52	968	2 815	1 831	28	659	2 518
Entreprises et gouvernements	2 540	-	37 809	40 349	2 423	1	36 501	38 925
Institutions de dépôts	1 424	-	595	2 019	1 200	-	298	1 498
	7 389 \$	52 \$	42 942 \$	50 383 \$	6 685 \$	29 \$	41 208 \$	47 922 \$

NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé :

	Au 30 juin 2016			Au 31 décembre 2015		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture						
Couverture de juste valeur	27 668 \$	1 119 \$	262 \$	29 558 \$	2 115 \$	73 \$
Couverture de flux de trésorerie	1 730	12	3	1 260	20	2
Total – Désignés comme instruments de couverture	29 398	1 131	265	30 818	2 135	75
À des fins de transaction	239 567	2 840	2 366	240 623	2 744	2 403
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	268 965	3 971	2 631	271 441	4 879	2 478
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	-	761	761	-	643	643
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	268 965 \$	3 210 \$	1 870 \$	271 441 \$	4 236 \$	1 835 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants nets liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(2) \$	3 \$	10 \$	26 \$

NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL

ÉMISSION DE PARTS

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2016, la Fédération a procédé à l'émission de 32 565 808 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 325 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 326 M\$, moins les frais d'émission totalisant 1 M\$. De plus, la Fédération a émis 10 062 747 parts de capital F d'une valeur de 100 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

NOTE 11 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 juin 2016		Au 31 décembre 2015	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	378 \$	10 \$	248 \$	37 \$
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	9	-	15	1
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des activités de couverture	1	1	2	1
Cumul des autres éléments du résultat global	388 \$	11 \$	265 \$	39 \$

NOTE 12 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF et s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

La ligne directrice exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Cependant, aux fins de ses états financiers consolidés, la Fédération n'a pas d'exigences réglementaires à respecter en matière de ratios de fonds propres. Toutefois, l'AMF se réserve le droit d'exiger qu'elle se soumette à l'avenir aux exigences normatives en matière de suffisance des fonds propres.

Comme l'indique la note 10 « Capital social », la Fédération a émis des parts de capital F en 2016 pour un produit brut de 426 M\$, dont 100 M\$ en paiement des intérêts aux détenteurs ayant fait le choix de recevoir la rémunération en parts.

De plus, le 1^{er} juin 2016, le Mouvement Desjardins a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série F d'un montant de 500 M\$.

Au 30 juin 2016, les filiales de la Fédération qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci.

NOTE 13 – REVENUS (PERTES) NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état consolidé du résultat :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016		2015	
	2016	2015	2016	2015
Revenus				
Revenu net d'intérêts	13 \$	7 \$	23 \$	12 \$
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	188	18	471	139
	201 \$	25 \$	494 \$	151 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus (pertes) provenant d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état consolidé du résultat :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2016		2015	
	2016	2015	2016	2015
Revenus				
Revenu net d'intérêts	1 \$	3 \$	1 \$	3 \$
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	751	(542)	1 056	500
	752 \$	(539) \$	1 057 \$	503 \$

NOTE 14 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin										
Revenu net d'intérêts	244 \$	229 \$	- \$	- \$	1 \$	- \$	68 \$	55 \$	313 \$	284 \$
Primes nettes	-	-	1 000	978	797	785	(33)	(39)	1 764	1 724
Autres revenus	362	363	1 196	(116)	163	2	186	180	1 907	429
Revenu total	606	592	2 196	862	961	787	221	196	3 984	2 437
Dotation à la provision pour pertes sur créances	58	88	-	-	-	-	-	-	58	88
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	1 492	100	569	236	4	(4)	2 065	332
Frais autres que d'intérêts	442	413	548	521	326	293	231	231	1 547	1 458
Excédents d'exploitation	106	91	156	241	66	258	(14)	(31)	314	559
Impôts sur les excédents	19	22	32	46	17	64	(25)	(27)	43	105
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	87 \$	69 \$	124 \$	195 \$	49 \$	194 \$	11 \$	(4) \$	271 \$	454 \$
donc :										
Part revenant au Groupe	85 \$	69 \$	115 \$	147 \$	39 \$	169 \$	9 \$	(7) \$	248 \$	378 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	-	9	48	10	25	2	3	23	76

NOTE 14 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (suite)

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenu net d'intérêts	492 \$	450 \$	- \$	- \$	1 \$	- \$	134 \$	105 \$	627 \$	555 \$
Primes nettes	-	-	2 003	1 982	1 580	1 723	(74)	(81)	3 509	3 624
Autres revenus	731	687	2 049	1 192	285	264	372	400	3 437	2 543
Revenu total	1 223	1 137	4 052	3 174	1 866	1 987	432	424	7 573	6 722
Dotation à la provision pour pertes sur créances	130	155	-	-	-	-	-	-	130	155
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	2 671	1 750	1 153	1 092	(1)	(7)	3 823	2 835
Frais autres que d'intérêts	891	821	1 099	1 055	595	553	444	466	3 029	2 895
Excédents d'exploitation	202	161	282	369	118	342	(11)	(35)	591	837
Impôts sur les excédents	37	33	61	76	30	72	(40)	(40)	88	141
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	165 \$	128 \$	221 \$	293 \$	88 \$	270 \$	29 \$	5 \$	503 \$	696 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	162 \$	126 \$	201 \$	235 \$	69 \$	232 \$	25 \$	(1) \$	457 \$	592 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	3	2	20	58	19	38	4	6	46	104

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	Consolidé
Au 30 juin 2016	42 317 \$	37 653 \$	14 557 \$	42 243 \$	136 770 \$
Au 31 décembre 2015	38 568 \$	35 393 \$	14 420 \$	40 276 \$	128 657 \$